

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAISANT  
Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

PUBLIÉ PAR  
L'Imprimerie Yamaska  
INCORPORÉE.

## La guillotine politique

Le pays tout entier est actuellement le spectateur d'une scène politique qui est loin d'être à l'honneur des canadiens-français. Les députés nationalistes conservateurs trouvent que le couteau de la guillotine bleue ne fonctionne pas aussi souvent qu'il le désirent.

Ce spectacle s'il est déplorable pour les électeurs canadiens-français ayant donné leur appui aux candidats avides de têtes d'employés libéraux est assez amusant pour ceux qui n'ont jamais voulu croire à leur désintéressement.

Les chefs des adversaires du parti libéral criaient trop fort contre les fonctionnaires publics pour que l'envie de les remplacer ne fut pas le seul motif de leurs jérémiades; c'étaient là l'opinion des gens connaissant tant soit peu le tempérament des purs de la province de Québec.

Les événements se chargent maintenant de prouver que cette opinion était bien fondée. L'œuvre des ministres conservateurs de la province de Québec s'est bornée jusqu'ici à mettre sur le pavé des centaines et des centaines d'employés publics pour les remplacer par leurs partisans.

Ce qu'il y a de pénible à constater c'est que la guillotine n'a fonctionné jusqu'ici presque exclusivement que pour décapiter des canadiens-français. Les ministres anglais paraissent avoir beaucoup plus de décence que les ministres canadiens-français. Les conservateurs anglais ont pourtant crié cent fois moins contre les créchards que nos castors de Québec.

Nos députés nationalistes conservateurs menacent actuellement de se mettre en grève contre le gros du parti conservateur parce que M. Borden ne veut pas consentir à destituer les commissaires du havre à Montréal.

La *Patrie*, ce journal qui posait et pose encore en journal indépendant, demande les têtes de MM. Stephen, Ballantyne, et Geoffrion non pas au nom de l'intérêt public mais au nom de l'intérêt du parti conservateur; n'est-ce pas du plus haut comique pour une feuille qui se dit indépendante des partis?

Celui ou ceux qui convoitent le fromage doivent être proches parents des gros actionnaires de la *Patrie*.

Les corps les plus importants de la ville de Montréal ont protesté contre le changement que l'on projette de faire à la Commission du port. Des délégations composées des hommes les plus influents de la ville de Montréal se sont rendus auprès des ministres et les ont mis en demeure de ne pas se rendre aux sollicitations de vingt-deux députés de province de Québec. Ces délégations ont eu pour résultat d'aider les ministres anglais dans les résistances qu'ils font contre ceux qui n'envisagent les questions politiques qu'au seul point de vue de leur appétit ou de celui de leurs partisans.

L'estomac vaincra-t-il la justice et la raison? C'est la question qui se pose actuellement à Ottawa. Les députés nationalistes conservateurs français combattent en faveur de l'estomac; les conservateurs anglais ayant l'appui de tous les citoyens bien pensants font la lutte pour la justice et la raison.

Ces derniers devraient remporter la victoire mais les dents du castor canayen quand il a faim sont aussi longues que sa langue est bien pendue quand il veut poser à l'homme de principes!

En attendant le dénouement de la comédie nous sommes la risée de tous les ennemis des canadiens-français qui en profitent pour abaisser notre race dans l'estime publique en écrivant dans les journaux que les vingt-deux créchards d'Ottawa représentent exactement la mentalité de la majorité de la province de Québec.

## Le Club Libéral de Saint-Hyacinthe.

Le club libéral de Saint-Hyacinthe tiendra sa première séance le dimanche, 11 février courant. Cette assemblée à laquelle tous les citoyens de la ville et des campagnes environnantes sont invités aura lieu tout probablement dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville, à deux heures de l'après-midi.

Cette association politique compte déjà plusieurs centaines de membres et il est certain que lorsqu'elle aura fait l'inauguration officielle de ses séances le nombre actuel de ses adhérents sera doublé.

Nous sommes heureux de voir les libéraux de Saint-Hyacinthe revenir à leurs anciennes traditions. Il existait il y a déjà plusieurs années un club libéral qui a rendu des services immenses non seulement au parti libéral mais à toute la population en lui permettant de se mettre au fait des questions politiques et de faire connaissance avec nos sommités canadiennes. Cette organisation portait le nom de Club National et les anciens se rappellent avec plaisir les importantes assemblées qui furent données sous ses auspices dans notre salle publique.

Le nouveau club libéral devra marcher sur ses traces et il est à espérer que les séances publiques qu'il organisera seront aussi intéressantes que celles données par le Club National. Il y a actuellement dans le parti libéral des orateurs qui ne le cèdent en rien à ceux d'autrefois et que notre population sera très heureuse d'entendre.

La première assemblée sera très intéressante si l'on en juge par les personnes qui ont déjà accepté d'y porter la parole.

L'honorable Rodolphe Lemieux, un de nos plus éloquents tribuns du pays, vient d'accepter l'invitation qui lui a été faite par le Club Libéral.

M. L. J. Gauthier, qui compte lui aussi à juste titre comme un des meilleurs orateurs canadiens-français, fera aussi un discours et il est probable que le gouvernement provincial sera représenté par un de ses ministres.

Tout indique un succès éclatant pour cette assemblée d'inauguration.

## Ta-ra-ra-Ta-Ta.

### DOCTEUR vs CHARLATAN.

On ne peut pas faire plaisir à tout le monde.

Notre confrère de "La Tribune" n'aime pas le "Clairon" et surtout son "Ta-ra-ra-Ta-Ta". Il va même jusqu'à traiter notre solliciteur d'abonnés de vieux charlatan.

Vraiment la colère du journal à Madame Frenette nous désole. Nous voudrions y porter remède, mais notre vieux charlatan, en qui nous avons une confiance aveugle, nous déclare qu'il ne se vend pas de drogues pour guérir la sottise.

Nous nous étions proposés de ne pas nous occuper de nos confrères; nous comptions que de leur côté ils laisseraient notre journal en paix. Le public n'a rien à gagner dans une polémique du genre de celle dans laquelle "La Tribune" veut nous entraîner.

Un journal qui pour recommander sa publication ne trouve rien de mieux que de dire que la qualité du papier sur lequel il est imprimé est supérieure à celle de tous les autres journaux, comme l'a fait "La Tribune" dans un de ses derniers numéros, ne mérite pas qu'on sacrifie beaucoup de mauvais papier pour y répondre. Nous avions cru jusqu'ici qu'un journal était fait pour communiquer des idées ou des faits à ses lecteurs et non pour servir de papier d'emballage ou de toilette.

Puisque le savant docteur qui rédige "La Tribune" dans ses moments de loisirs croit que c'est là le rôle principal d'un journal, nous lui avouons en toute sincérité que sa feuille est bien plus convenable que la nôtre pour ces usages. Il est certain que les idées qu'elle contient n'alourdiront pas beaucoup les colis qu'elle peut envelopper.

Pour démontrer que nous n'en voulons pas du tout à notre confrère nous allons immédiatement recommander à notre vieux charlatan de se servir de son papier pour couvrir ses foies quoi que ce soit payer fort cher le matériel d'emballage deux centins la feuille.

Et maintenant puisque "La Tribune" vante le moelleux de son papier, pourquoi diable se plaint-elle du fait que notre agent d'abonnements vend aussi des purgatifs; notre solliciteur en plaçant ses laxatifs ne fait qu'aider à la diffusion de sa feuille.

Pour que le confrère ait à se plaindre d'un homme qui travaille gratuitement dans son intérêt il faut nécessairement qu'il oublie sa qualité de rédacteur pour se laisser guider que par les préventions du docteur contre les bons vieux charlatans.

Nous aussi nous estimons les médecins de la faculté. Mais notre journal est trop pauvre pour se payer le luxe d'avoir à sa rédaction un disciple d'Esculape de la valeur du Dr La Pierre comme peut le faire le journal au papier supérieur de la rue St-Antoine.

Nous pouvons assurer notre confrère que nous sommes cependant absolument satisfaits de notre bon vieux charlatan.

Ses sirops quand ils ne guérissent pas sont aussi inoffensifs que le sont les articles de son médecin contre le "Clairon" et ceux qui le rédigent.

### PETIT BUGLE.

## UN TABLEAU EXACT.

(Du "Spectateur")

M. Lafortune, M.P., a fait, l'autre jour, un tableau exact de la situation politique. Citons textuellement:

"On nous dit: Si vous connaissez des cas de destitutions injustes, faites nous les voir et nous rétablirons les choses en temps utile. Oui, quand ils sont dans la rue.

"Voilà la manière de procéder de ces honorables messieurs. Ne prenez pas le temps de la Chambre inutilement, nous disent-ils. Eh bien, nous prendrons le temps de la Chambre et nous prendrons le temps qu'il faut pour dénoncer votre politique infâme en chassant de pauvres gens du service public.

"Ces messieurs trouvent que nous prenons le temps de la Chambre inutilement, lorsque l'an dernier, pendant des mois et des mois, ils nous empêchaient de voter nos estimés, pensaient-ils de cette façon? Ils déclaraient même qu'ils resteraient en parlement des mois et des mois encore pour empêcher que les subsides des libéraux soient votés.

"Vous trouverez cela dur, aujourd'hui, qu'on vous empêche de procéder quand on vous demande justice.

"Apprenez que si nous ne sommes pas aussi nombreux que vous, nous sommes pour le moins aussi courageux.

"L'honorable ministre des Travaux Publics prend la parole de tels candidats; il prend des informations qui ne sont pas sortues. Tranchons les têtes, dit-il, et quand elles seront tombées, nous tâcherons de réparer les injustices commises. L'honorable ministre a été professeur de droit criminel longtemps. S'il enseignait aux étudiants cette manière de procéder: coupez lui la tête et ensuite faites lui son procès. En voilà, une belle école!"

Givian Battiste Gendri, un faux prêtre, a été arrêté à Rome sous l'accusation d'escroquerie. Il était aussi connu sous le nom de Mgr de Sevigny, prince de Belmont. Il a déclaré à la police qu'il avait obtenu frauduleusement du pape, des cardinaux, des ordres religieux et de la noblesse près d'un million de francs soit \$200,000.

Les autorités de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche le recherchaient. Il a flouté le clergé catholique de ces pays où il se disait l'envoyé du pape.

## POLITIQUE FEDERALE

### LE DECRET NE TEMERE

Nous reproduisons ci-dessous le magnifique discours prononcé à la Chambre des Communes, par Sir Wilfrid Laurier, lors du débat sur le bill de M. Lancaster, proposant d'adopter une loi générale du mariage pour tout le Canada pour annuler l'effet du décret "Ne Temere."

Ce discours nous fournit une preuve de plus que le chef du parti libéral reste toujours fidèle à ses convictions politiques et religieuses et qu'il n'a pas craint quoiqu'en aient dit les adversaires d'être comme d'habitude le plus ardent défenseur des droits catholiques.

L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Burnham) s'est permis certaines observations sur l'attitude prise par la gauche dans l'opposition qu'elle fait à ce projet de loi. Il devrait savoir pour ma part, je sais qu'il n'est jamais sage pour quelqu'un d'intervenir dans les querelles de famille; c'est pour cette raison que nous membres de la gauche, avons attendu pour connaître quelle serait l'attitude que prendraient sur cette question le Gouvernement et ses partisans. Il me semble que cette question a donné lieu à beaucoup de fausses interprétations quant au résultat de ce qui est connu sous le nom de décret "Ne Temere."

Mais ce décret n'est pas nouveau? Il n'est ni plus ni moins qu'une modification du décret "Ne Tametsi", du Concile de Trente, qui a été en vigueur durant près de trois cents ans. On a mis la chambre sous une fausse impression quant à cette législation ecclésiastique.

"On nous dit que cette dernière avait pour but de reléguer à l'arrière-plan la loi du Canada. Je m'insurge absolument contre cette affirmation. Le décret Tametsi, et le décret Ne Temere ne constituent qu'une règle que doivent observer pour leur gouverne, les membres de l'Eglise catholique. Il ne prétend s'adresser à ceux qui n'appartiennent pas à cette Eglise. Son but est seulement de prévenir les mariages clandestins. Aujourd'hui, dans la province de Québec, conformément aux dispositions du décret Tametsi, tel que modifié par le décret Ne Temere maintenant en vigueur, il n'était en vigueur lorsque les décisions dont mon bon ami a parlé ont été rendus si deux catholiques se marient, ils doivent se marier devant le curé de la paroisse et publiquement non seulement devant le prêtre, mais encore devant deux témoins. J'ai été surpris cet après midi d'entendre l'hon. représentant de Lincoln (M. Lancaster) faire allusion à une entrevue donnée par le révérend Père Comeau, de l'Eglise Sainte-Marie de Winnipeg. Je croyais qu'on avait rapporté exactement cette entrevue et j'ai été des plus étonnés d'entendre mon honorable ami affirmer que le révérend Père Comeau avait lui-même corrigé les épreuves de l'article qui contenait cette entrevue. Avec tout le respect dû au révérend Père Comeau, je dois dire que s'il a réellement dit ce qu'on lui met dans la bouche et affirmé qu'il célébrerait un mariage secret, ce n'est pas là, telle que je la comprends, la loi de l'Eglise catholique. S'il est quelque chose que cette Eglise abhorre, c'est le mariage clandestin; les décrets Tametsi et Ne Temere consistent simplement à prévenir les mariages clandestins en assurant le mariage public de toutes parties contractantes appartenant à cette Eglise.

"Le Très Honorable chef du Gouvernement a fait observer avec beaucoup de raison que les décisions rendues dans la province de Québec avaient trait au mariage entre catholiques et protestants, et motivées par la différence que comporte le mariage entre catholiques et protestants ou seulement

entre catholiques. Autant que je sache le Concile de Trente n'a jamais forcé de loi en France, au point de vue civil parce qu'il n'y fut jamais promulgué; mais les rois de France ont inséré nombre de ses prescriptions dans leurs lois. Ce sont eux qui ont fait insérer dans les lois destinées à régir le gouvernement de l'Amérique toutes les prescriptions du Concile de Trente qui ont trait à la clandestinité du mariage. C'est ainsi que les décisions de ce concile sont devenues applicables à la province de Québec où elles sont en vigueur depuis 300 ans.

"Sauf sur un seul point, le décret "Ne Temere", si je ne m'abuse, ne compte rien de neuf. Il prescrit que le mariage, pour être valide, doit être célébré par le curé de la paroisse à laquelle appartiennent les mariés, et au terme du décret, les intéressés ne peuvent être considérés comme paroissiens que s'ils se sont domiciliés pendant un mois dans les limites de la paroisse. Cette prescription, mon honorable ami d'Hastings (M. Northrup), se plaît à le reconnaître, est éminemment sage. Elle tend à prévenir les mariages clandestins, et je suis certain que tout le monde en cette Chambre ou ailleurs, catholiques et protestants doit reconnaître qu'il est fort sage de s'opposer aux mariages clandestins.

"A l'heure actuelle, la loi française comporte une disposition dans le même sens. Pour que le mariage soit valide, il faut qu'il soit célébré à la suite de la publication régulière et en présence du maire de l'endroit où les futurs époux ont leur domicile.

"Il est un point que j'aimerais à bien élucider. Cette question a déjà servi de thèmes à trop de discussions acrimonieuses. Efforçons-nous de nous placer au-dessus des passions et des préjugés, et, tant que nous sommes, protestants aussi bien que catholiques, contentons nous d'envisager la question au seul point de vue de l'intérêt de la nation. On a fait naître l'impression que le décret "Ne Temere" tend à saper l'autorité de Sa Majesté le Roi et du Parlement. En tant que catholique, je dois m'élever contre une telle allégation.

"Le décret n'a pas d'objet semblable, il se plaît à établir quelques règles qui n'obligent que les seuls catholiques. On ne songe pas à l'ériger en loi civile. C'est aux autorités civiles qu'il appartient, si elles le jugent à propos, de lui donner force de loi.

M. MacLean (York): Mais aux yeux du très honorable député, les effets du décret ne portent-ils pas atteinte aux droits des époux qui n'appartiennent pas à une même religion?

Sir Wilfrid Laurier: Non. Le catholique de l'Ontario qui contracte mariage en conformité avec la loi civile de cette province, quoique contraire aux prescriptions du décret "Ne Temere", est civilement marié, ses enfants sont légitimes, et son mariage est valide à tous égards. Est-ce assez clair? Mais le catholique qui contracte mariage contrairement aux prescriptions du décret Ne Temere s'expose à être puni selon les lois de son Eglise. En sa conscience, il se trouve hors de l'Eglise. Mais je crois savoir, je suis sûr que c'est là chose que n'interdit point la conscience du catholique.

"Dans la province de Québec, c'est chose admise, l'autorité civile a donné sa sanction aux lois de l'Eglise. Jusqu'à quel point les lois civiles de la province touchent à cette question, c'est ce que les tribunaux sont présentement appelés à décider. Pour ma part, je ne saurais appuyer le projet parce que les dispositions m'en paraissent absolument illogiques. A mon avis, l'auteur du projet n'a pas abordé son sujet avec toute l'impartialité qu'il réclame.

M. Lancaster: Le très honorable député (Sir Wilfrid Laurier) pourrait

Suite à la deuxième page

il signaler une seule de mes paroles qui ne soit marquée au coin de l'impartialité?

Sir Wilfrid Laurier : Oui. L'honorable député a fait allusion sur un ton moqueur à l'opinion énoncée par l'ex-ministre de la Justice, sir Allen Aylesworth ; à deux ou trois reprises, il a affirmé—d'un ton de voix assez significatif—que cette opinion, sir Allen Aylesworth l'avait formulée sous l'influence bénigne de l'ex-premier ministre. On a là la preuve de l'effet auquel il visait, et, je le répète, cette manière d'agir ne s'accorde pas avec l'impartialité qui doit caractériser un débat comme celui-ci.

"A en juger par les observations du premier ministre (M. Borden) mon honorable ami, M. Lancaster, doit constater que l'avis de sir Allen Aylesworth était, en somme, digne de quelque attention. Cet avis, le Gouvernement vient de le confirmer ce soir, bien que l'honorable député s'en soit moqué. Je crois qu'il devra regretter la manière dont il a abordé le sujet.

M. Lancaster : Le très honorable député aurait-il l'obligeance de me dire quel est l'avis de Sir Allen Aylesworth? Ses réponses n'en donnent aucune idée. Je le répète, il s'est borné à éluder la question.

Sir Wilfrid Laurier : Je me permettrai de donner lecture de l'article 1er du projet de loi que nul, à mon sens, ne saurait approuver :

"Toute cérémonie ou forme de mariage ci-devant ou ci-après célébrée par toute personne autorisée à célébrer quelque cérémonie de mariage par les lois de l'endroit où il a lieu, et régulièrement célébrée conformément à ces lois, est partout au Canada réputé être un mariage valide, nonobstant toute différence dans la foi religieuse des personnes ainsi mariées et sans égard à la religion de la personne qui fait la cérémonie.

"Tout mariage célébré dans une province est valide ou ne l'est pas, selon les lois de cette province. S'il est valide, il n'y a plus rien à dire, et le bill ne changerait rien. Si au contraire il n'est pas valide, on veut que le Parlement en décrète la validité.

"Si mon honorable ami désire modifier la constitution, c'est autre chose; mais je considère qu'il serait contraire à la bonne administration de décréter que la loi fédérale l'emporte sur celle de la province. Si la province se trompe, efforçons-nous de la ramener dans la bonne voie. Mais décréter que tout un régime de lois en vigueur depuis 300 ans va être aboli par l'intervention du parlement fédéral, c'est une chose qui me paraît peu propre à favoriser l'harmonie qui doit régner en ce pays. J'aime à croire que tout le monde partage mon avis sur ce point.

"Au dire de certains députés ministériels, du représentant d'Hastings (M. Northrup) ou de celui d'Hamilton M. Baker, si le projet de loi était soumis à la cour suprême et que celle-ci considérât que nous avons droit de légiférer en la matière, nous serions alors tenus de l'adopter. J'hésiterais fort de me ranger à un tel avis. Je considère qu'il vaut infiniment mieux s'en rapporter à la décision des tribunaux de la province de Québec qui sont déjà saisis de la question, qu'à celle de la Cour Suprême, devant laquelle la question serait portée de façon purement platonique.

"A l'heure actuelle l'affaire même dont l'honorable député de Lincoln (M. Lancaster) parlait il y a un instant est portée devant M. le juge Charbonneau qui ne doit pas tarder à prononcer son jugement. Il est probable que cette affaire sera portée devant tous les tribunaux du pays et donnera lieu à un décision destinée à régir la jurisprudence en la matière. Mieux vaut ainsi trancher la question que de la porter de manière purement académique devant la cour Suprême, comme le propose mon très honorable ami. Je le dis fort sérieusement, l'amendement du premier ministre, la demande qu'il nous fait de disposer du projet de loi en ajournant la discussion, ne constitue pas du tout une manière convenable de vider la question, et je crois que sur ce point mon avis est d'accord avec celui du parlement tout entier.

"Il ne me reste plus qu'une dernière observation à faire. Ce n'est pas la première fois que l'on voit des juges

différer d'avis sur une question fort importante! Celle-ci occupe depuis une quinzaine d'années l'attention des tribunaux de la province de Québec. Malheureusement, jamais le Conseil Privé ni la Cour Suprême, ni même la Cour d'Appel de la province n'ont rendu de décision définitive à cet égard. Certains juges se sont prononcés dans un sens et d'autres ont exprimés un avis contraire. Si le jugement de M. le juge Archibald est confirmé, on en aura à jamais fini avec cette question; elle sera alors réglée de façon à ne plus troubler la conscience de personne. Si le contraire devait avoir lieu, il serait toujours temps de décider quel parti nous devons prendre. Pour le moment je considère qu'en proposant le renvoi plus tard de la suite de la discussion, le Gouvernement a recours, pour se débarrasser de la question, à un procédé aussi peu digne que satisfaisant.

### POLITIQUE PROVINCIALE

#### Le chemin de fer de la Baie James

Nous croyons qu'ils est important de donner le texte même de la déclaration de Sir Lomer Gouin au sujet du projet du chemin de fer de la Baie James.

Voici ce que le premier ministre a dit à la Chambre :

"Comment doit se faire la construction des chemins qui sont nécessaires au développement du nord de notre province? Telle est la question qui se pose.

"Ces chemins seront-ils entrepris par le gouvernement fédéral? Seront-ils construits par des compagnies subventionnées? Ou le gouvernement provincial se chargera-t-il de les construire lui-même?

"Pour ce qui est du chemin de fer qui reliait la baie James à Montréal et à Québec et qui servirait au transport des produits de l'Ouest, c'est assurément là une entreprise nationale et le gouvernement fédéral devrait s'en charger, comme il s'est chargé du chemin de fer depuis le Pas jusqu'à Fort Nelson."

Comme on le voit, l'opposition malgré l'ardent désir qu'elle en a, ne peut accuser le premier ministre de lancer inconsidérément la province dans une entreprise très coûteuse.

Il ne s'agit que d'un projet dont Sir Lomer Gouin a fait ressortir les immenses avantages pour le Canada et pour notre province en particulier.

Il appartient au gouvernement central de l'exécuter. S'il ne le fait pas la province y verra.

D'un autre côté, il y en a dans l'opposition, qui voient l'opportunité et les côtés avantageux du projet émis par le parti libéral à Québec, mais ils veulent lui enlever le mérite. Alors ils tentent de faire croire que Sir Lomer Gouin s'est emparé d'une idée faisant déjà partie du programme conservateur à Ottawa.

Or, rien n'est plus faux. Voici, du reste ce que l'hon. M. Cochrane, ministre des chemins de fer dans le cabinet Borden, a déclaré à la Chambre des Communes le 15 janvier, plusieurs jours, par conséquent, après le discours de Sir Lomer Gouin.

"Je puis dire qu'il nous a été récemment fait une proposition qui met deux cordes à notre arc; à savoir que si, le détroit d'Hudson n'était par navigable pendant une grande partie de l'année, il soit établi une ligne de bateaux qui, de Nelson ou de Churchill, se rendra par la baie James à la rivière Nottowa dans la province de Québec où elle se rattacherait au transcontinental. Ceci raccourcirait de 600 milles la distance à parcourir depuis Prince Albert ou Edmonton jusqu'à l'Atlantique. Au cas où la route de la Baie d'Hudson ne serait pas avantageuse, l'alternative qui nous est proposée pourra faire l'objet d'un examen.

Des ordres envoyés de Boston font fermer les ateliers de tissage de laine Hoosac, à North Adams, jusqu'à ce que soient revenus d'eux-mêmes les tisseurs, qui ont déclaré la grève mercredi dernier, pour augmentation de salaire

Une sérieuse collision entre deux convois de fret se produit sur la ligne principale du Pacifique Canadien, au lac Bass, à 30 milles à l'ouest de Pembroke, Ont. Le mécanicien et le chauffeur d'un des deux trains sont grièvement blessés et le trafic est interrompu pendant plusieurs heures.

### Nouvelles Etrangères

La colonie chinoise de l'Isthme de Panama célèbre avec grand éclat l'établissement de la république en Chine.

Un violent engagement a lieu près de Tripoli, Turcs et Arabes attaquant les positions italiennes et se voyant repoussés avec de fortes pertes. Les Italiens ont 48 hommes tués ou blessés.

La Porte publie un avertissement aux navigateurs de s'éloigner des côtes, en traversant le Bosphore, à cause des mines qui ont été installées là.

Les dernières dépêches d'Asuncion, capitale du Paraguay, mandent que les partisans du Président Rojas ont réussi à s'emparer de la ville et à mettre les rebelles en fuite. Il y a eu 200 morts et blessés.

Le gouvernement républicain provisoire, en Chine, adresse un ultimatum au Premier Ministre Yuan Shi Kai, lui déclarant fermement que la république doit être reconnue.

La police de San Francisco, Cal., confisque et détruit par le feu, en pleine rue, pour \$6,000 d'opium ramassé dans les boutiques chinoises de la cité.

Une grave altercation se produit, à la Chambre des députés belges, entre le chef socialiste Vandervelde et M. Warneffe, un député catholique. La séance est suspendue, et le leader de la sociale encourt la censure.

Une tempête terrible balaya les côtes du Royaume Uni, multipliait les naufrages et incidents divers, causant plus de cent pertes de vie.

Le navire anglais "Wistow Hall" coule à pic, sur les récifs de l'Aberdeenshire, Ecosse, et 53 hommes de son équipage périssent.

En dépit des efforts tentés au contraire, les mineurs d'Angleterre paraissent fermement résolus à déclarer la grève, au 1er mars.

Nonobstant les menaces des "loyalistes" de l'Ulster, Winston Churchill persiste en sa détermination de parler, le 8 février, à Belfast, en faveur du Home Rule.

Le Président Taft commue, pour cause de santé ohancelante, la sentence de Chs. W. Morse, ce banquier de New-York qui subissait un emprisonnement de 15 ans au pénitencier fédéral d'Atlanta, Georgie.

Le capitaine B.F. Trench, de l'Infanterie Royale de la Marine britannique, détenu dans la forteresse de Graetz sous l'inculpation d'espionnage aux fortifications de Borkum, aurait tenté de se suicider par pendaison.

Pour punir les habitants de la ville de Zoaro, qui avaient fait feu sur un navire italien, quatre vaisseaux de la flotte italienne bombardent cette cité, détruisant les casernes, la résidence de l'administrateur et balayant les tranchées ottomanes. Les Turcs fuient en désordre.

### Les Tablettes Baby's Own guérissent la constipation

Mme Albert Barriault, St. Alphonse, Qué., écrit : "J'ai employé les Tablettes Baby's Own pour mon bébé qui souffrait de constipation. Elles l'ont guéri complètement et je les recommande fortement à toutes les mères." Les tablettes guérissent non seulement la constipation, mais elles guérissent tous les autres maux provenant du mauvais état de l'estomac et des intestins tels que coliques, rhumes, fièvres ordinaires, indigestions, etc.

Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co Brockville, Ont

### GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Carnaval du Mardi Gras  
Québec, du 16 au 20 février 1912  
Voyage aller et retour, de St. Hyacinthe..... \$3.90  
Départ, jeudi, le 15 février, à mardi le 20 février, inclusivement.  
Limite de retour, 22 février.

#### Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.  
8.33 a.m.—Tous les jours pour St. Léonard, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.  
9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.  
9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.  
5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.  
7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.  
5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.  
6.27 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à E. FOURNIER, Agent.

### LE PACIFIQUE CANADIEN

Horaires des trains  
11.40 a.m., 7.22 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à St. Guillaume et les stations intermédiaires.  
8.50 a.m., 3.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à Stanbridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.  
Horaires des trains, corrigé au 19 oct. 1911.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h A. M. et 5.05 p. m.  
Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

L. BOURBEAU, Agent, St. Hyacinthe. Téléphone 28.  
D. I. ROBERTS, Gérant Gen'l

### LES PRÉVOYANTS DU CANADA

#### Assurance FONDS DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 30 SEPTEMBRE 1911 :

	31 déc. 1909	31 déc. 1910	30 sept. 1911
Sections établies dans la Province	45	148	214
Nombre de sociétaires.....	1,880	8,540	13,317
Nombre des parts de pension....	5,205	19,269	28,382
Total de l'actif (Fonds de Pension)	\$16,461.94	\$76,217.94	\$135,247.29

ANTONI LESAGE, Gérant-général.

BUREAU-CHEF : 139 rue St-Pierre - - QUEBEC

ARMAND BOISSEAU, Notaire, Agent, St-Hyacinthe

A CADORETTE V. MONGEAU JOHN LEARY

### CADORETTE, MONGEAU & LEARY

#### MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs  
Diplômés  
Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, Etc

Corbillards pour Adultes et pour enfants.  
Voiture-Ambulance  
Prix spéciaux pour mariages et baptêmes.

Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Assortiment complet de cercueils, ornements, etc.  
Automobile pour Mariages, Baptêmes, etc.

22-24 RUE LAFRAMBOISE SAINT-HYACINTHE  
TELEPHONE 310

### Amyot & Courtemanche

#### FERBLANTIER-SOUDREURS

Poseurs d'Appareils de Chauffage, de Bains, de Closets, etc.  
Agents pour machines à gaz acétylène.  
Entrepreneurs de Couvertures de toutes Sortes  
Réparations faites avec soin et promptitude.

SATISFACTION GARANTIE

MM. Amyot & Courtemanche ont toujours un très beau choix d'Ustensiles de cuisine, de Fournaises et Poêles vendus à très BAS PRIX.

Une visite est respectueusement sollicitée. Tel. Bell 440

### Amyot & Courtemanche,

279 Rue Cascades ST-HYACINTHE

### Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oranis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

### Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville. Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MA-LE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

### BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

PROVINCE DE QUEBEC, PROVINCE OF QUEBEC  
Municipalité du Comté de St. Hyacinthe. Municipality of the County of St. Hyacinthe.

Avis public est par le présent donné, par le soussigné, René Morin, Secrétaire Trésorier, que les propriétés ci-après mentionnées seront vendues à l'enchère dans la salle du conseil de comté, au bureau d'enregistrement à St. Hyacinthe, mercredi, le six mars prochain (1912), à dix heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et autres charges o'clock in the forenoon, for municipal dues à la municipalité de la paroisse de St. Jude, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant la vente. Jude, unless the same be paid with costs, before the sale.

Public notice is hereby given by the undersigned René Morin, secretary treasurer, that the lots of land hereafter mentioned, will be sold by public auction, at the county hall, in the registry office, at St. Hyacinthe, on Wednesday, the sixth day of March next (1912), at ten o'clock in the forenoon, for municipal taxes and other charges due to the municipality of the parish of St. Jude, unless the same be paid with costs, before the sale.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST. JUDES  
MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. JUDES

Nom du propriétaire	Désignation	Taxes munic.	Taxes scol.	Total
Name of owner	Description	Mun. Taxes	School Taxes	
Veuve Saneoucy	Partie de 294 Part of 294	\$3.74	\$0.49	\$1.23
Charles Charbonneau	800	4.66	1.30	5.96

St. Hyacinthe, le 7 janvier 1912. St. Hyacinthe, 7th January, 1912.

RENÉ MORIN,  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de Comté de St. Hyacinthe.  
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Hyacinthe

WARRANT'S LINIMENT

LA FAVORITE DEPUIS 100 ANS  
Biere Dawes' Lachine Ale

Venez-vous donc secourir quelque misérable, ou votre Dieu vous a-t-il mis en possession d'un sortilège !

—Ramsamy, je me suis égaré. . . Je ne sais comment. Au nom de ceux que vous aimez, ramenez moi à Ethelwood's House.

—Je n'aime plus personne. . . excepté vous, répondit le brahmane en secouant la tête. Je suis allé à l'habitation pour vous voir. On m'a chassé. Maître, la manilla a tué mon enfant, les Thugs ont immolé ma femme à Bowanie. J'erre seul sur la terre. Si je faisais une bonne action, votre Dieu m'en récompenserait-il !

—Jésus veut qu'on se donne à lui librement. Il n'achète point les hommes, il les appelle. Mais toute bonne action ne reste jamais sans récompense. Parlez, Ramsamy !

—Seigneur, est-il vrai que l'orgueilleux Ramsay a bu le kamaetzma, et qu'il verra luire demain l'aurore de son dernier jour ?

—C'est vrai. Qui te l'a dit ? —Mon neveu Angassamy fils de mon frère. Il a craint d'être arrêté et il est parti. Je l'ai ramené à son maître : un esclave qui s'enfuit est un voleur. Angassamy est content. On a découvert l'empoisonneur.

—Ciel ! Quel est-il ? —Algeo-Mirza, celui qui a planté le couteau du sacrificateur dans la gorge de ma compagne.

—Mon Dieu ! quel tissu d'infâmies... —Eh bien ! seigneur, je puis rendre la vie à Celse Ramsay, l'ennemi de ma race et l'un des oppresseurs de mon pays ! Je sais où prendre le remède qui guérit du kamaetzma, et moi seul, je le sais. Aimez-vous cet homme, et voulez-vous que j'éloigne de lui Yhamen.

—Son existence entre mes mains ! pensa le prêtre, Dieu veut m'éprouver encore !

Et d'une voix éclatante il s'écria : —Sauvez-le, Ramsamy, sauvez-le : fallut-il pour le remède la dernière goutte du sang de mes veines.

—Seigneur, seigneur, balbuta Ramsamy que ce paroxysme d'exaltation fit tressaillir, cet homme vous a fait ou beaucoup de bien, ou beaucoup de mal car on ne parle ainsi ni pour un parent ni pour un ami, quand on est serviteur du Dieu Christ, et qu'on a renoncé à tout amour qui est de ce monde !

—Par pitié, presses-toi, cherches la plante salvatrice, ou le soir demain se couchera sur son tombeau !

—C'est à quatre heures de marche, dans la montagne, que croît cette plante salutaire ; il faut la cueillir avant l'aurore, humectée de la rosée du matin.

—Et bien ! partons, Ramsamy. —Le lieu où elle fleurit est presque inaccessible ; il y a des rochers abruptes à escalader, des pentes escarpées à gravir, des gouffres à franchir, et le blanc d'Europe n'a pas les pieds agiles du montagnard.

—Qu'importe ! Ce qu'on veut ferment, on le peut !

—Le tigre gîte dans les fourrés ; le rhinocéros qui broie tout sur son passage, le léopard sautant de branche en branche, sont les défenseurs de ces solitudes. Braver les fureurs de ces monstres, c'est un acte de folie. Les blancs d'Europe ont le cœur froid. Ils n'exposent pas leur vie pour celle d'un étranger.

—Ramsamy, chacune de tes paroles abrège d'une minute la courte existence d'un homme qui t'a soulagé dans ta misère.

—Seigneur, c'est vrai. Je vais donc partir. Mais comment regagnerez-vous le palais de Ramsay ?

—Mais je veux partir avec toi !

—Oh ! c'est impossible. Pour briser tous les obstacles, pour échapper aux crocs des bêtes fauves, et surtout au poignard des Bheels vagabonds, il faut être à moitié nu, à peine enveloppé de méchants lambeaux de haillons. Vos pieds nus se couperaient aux pierres du chemin ; les aiguilles des cactus et des acacias déchireraient votre peau délicate. . . Et je n'ai rien à craindre, moi.

—Ramsamy, si tu vas seul dans la montagne et que tes pas soient arrêtés, qu'un Bheel t'assomme, qu'un tigre te dévore, qui prolongera les jours de mon hôte ? Si je suis avec toi, je m'offrirai à la dent du tigre, à la massue du Bheel, à la morsure du serpent, et tu pourras revenir, toi, pour qui ces forêts n'ont rien d'impenétrable, chargé du trésor que nous allons conquérir.

—Oui, vous l'avez dit, seigneur, l'un de nous succombera peut-être, mais l'autre aura vaincu. Vous tenez donc beaucoup à ce que cet homme ne meure pas ! Son existence vaut-elle le prix que vous en donnez ?

—Ramsamy, où cacherais-je mes vêtements ? —Là, dans ma hutte, à fleur de terre. Cet homme est votre ennemi, seigneur prêtre, et vous vous vengez de lui à la manière des chrétiens, car vous ne tenteriez pas cette aventure pour un ami.

Le prêtre ne répondit pas. Il s'était déjà dépouillé de sa soutane, et bientôt il n'eut d'autres vêtements que sa chemise de toile grossière et son caleçon de coutil.

Ramsamy cueillit une poignée de grosses baies sur un arbuste et les ayant écrasées entre ses doigts, il teignit en noir, avec leur suc, le visage, les bras et les jambes du missionnaire.

Celui-ci suspendit son chapelet à son cou. Le brahmane, levant les yeux au ciel, s'orienta.

—Voici le chemin, dit-il, en étendant la main vers la partie la plus sombre de la forêt.

—Partons et que Dieu nous protège ! Le prêtre s'agenouilla et murmura une fervente prière.

Puis il se releva et suivit Ramsamy en courant.

XX

LE SALUT

Celse Ramsay, étendu sur son lit de douleur, se roidissait contre les maux cruels qu'il endurait, feignant des espérances qu'il ne caressait pas, pour tromper sa fille désolée, s'entretenait avec Marthe comme s'il eût été à la veille d'une séparation temporaire et qu'il eût fallu mettre en ordre toutes choses afin que la maison ne souffrit pas de l'absence du maître.

Marthe, distraite, regardait plus son père qu'elle ne l'écoutait.

Elle épiait sur sa physionomie les mouvements de l'âme qui se produisaient en lui, voulant se rendre compte de sa véritable situation. Elle contemplait ces traits ravagés, cette bouche convulsée, ces yeux éteints, ces cheveux subitement blanchis ; elle se disait que ce n'était pas là des symptômes de guérison prochaine et que le mal avait atteint les sources mêmes de la vie et qu'il progressait de minute en minute.

—Mon enfant, disait Ramsay, la faible somme de bonheur qui m'est échue en partage ici-bas, c'est de ta mère et de toi que je l'ai reçue. Tu as été ma consolation au milieu des cuisants chagrins qui me dévoraient. Un baiser de toi apaisait ma peine.

Tes prières ont obtenu mon retour à la foi. Je suis réconcilié avec Dieu. J'ai pris mes dispositions dernières et je t'ordonne d'exécuter littéralement ma volonté.

(à suivre)

NE VOUDRAIENT PAS SE PASSER DE TABLETTES BABY'S OWN

Les mères qui ont employé une fois les Tablettes Baby's Own pour leurs petits, les gardent toujours à la maison. Elles savent la valeur des Tablettes pour vaincre les maladies du bébé lorsqu'elles surviennent, ou encore mieux, pour prévenir les maladies en lui donnant parfois une dose de Tablettes qui maintiendront en ordre son estomac et ses intestins. A ce propos Mme Isaac McDonald, de Nappan Station, écrit : "Je me suis servie des Tablettes Baby's Own et je ne voudrais pas m'en passer car elles sont le meilleur remède que je connaisse pour les bébés."

Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co Brookville, Ont

Un incendie désastreux rase la station du feu, à Kenora, Ont; un homme et quatre chevaux périssent dans les flammes.

A. DANAIS, L.C.D.

Chirurgien-Dentiste

Coin des rues Girouard et St. Hyacinthe, St. Hyacinthe, Qué. Tel. Bell 208 77-1a

Le Grand Tronc Pacifique

Un voyageur dans l'ouest donne son opinion sur le nouveau chemin de fer. Un voyageur dans le monde entier, revenant d'une visite dans l'Ouest canadien, a écrit à un des premiers de la compagnie du Grand Tronc son opinion sur le chemin de fer Grand Tronc Pacifique, et comment il sert le public voyageur. Il dit :

"J'ai eu le plaisir de voyager de Edmonton à Winnipeg sur la nouvelle ligne du Grand Tronc Pacifique, et je ne crains pas de dire que sur les 7,000 milles que j'ai fait dans mon dernier voyage en chemin de fer, c'est sur le Grand Tronc Pacifique que j'ai trouvé le plus de confort.

"Les dortoirs sont évidemment un beau morceau d'ouvrage, les chars sont propres et confortables, les hommes en charge, des plus polis et obligeants ; à toute question qui leur est posée ils répondent de la manière la plus obligeante.

"J'aimerais aussi à référer d'une manière spéciale au char servant de réfectoire et son ameublement qui est le meilleur que je n'avais encore vu. En effet, c'était une révélation pour moi, après avoir voyagé si loin sur d'autres chemins—la nourriture étant très bonne, les plats succulents et en plus très bien servis.

"Je dois ajouter que si le plaisir que vous causera la lecture de cette lettre égale celui que j'ai de vous l'écrire, vous me pardonnerez peut-être d'avoir pris la liberté de vous l'adresser."

Ceci n'est qu'un exemple des nombreuses lettres qui sont reçues par les officiers du Grand Tronc Pacifique, louant le confort exceptionnel que l'on trouve en voyageant sur cette ligne dans l'Ouest canadien.

Un membre proéminent de l'une de grandes maisons de commerce en gros de Montréal, de retour d'un voyage sur la côte du Pacifique, y compris Vancouver et San Francisco, écrit ce qui suit aux autorités du G. T. P. :

"Dans notre voyage à la côte du Pacifique et au retour nous avons pris passage sur différentes lignes de chemins de fer, faisant usage du char réfectoire chaque fois ; et nous ne craignons pas de dire que sur aucune de ces lignes le service n'était supérieur à celui du Grand Tronc et dans plusieurs cas était très inférieur. Je profite de cette occasion pour vous dire ce que nous pensons de l'excellent service que vous donnez sur notre grand chemin de fer canadien.

Un état terrible d'anarchie règne présentement en Macédoine, d'après les dépêches de Salonique : les pillages, les brigandages, les meurtres y sont tels qu'il n'est plus possible de voyager dans le pays. A l'Assemblée Nationale de la Bulgarie on dénonce les outrages commis contre les chrétiens, en Macédoine.

Le ministère de la guerre, en France, est condamné à verser 100,000 francs de dommages intérêts à M. Turpin, inventeur de la mélinite.

Marché de Saint-Hyacinthe

Samedi, 27 janvier 1912.

Table with 2 columns: Item and Price. Items include Blé, Pois, Avoine, Orge, Sarazin, Blé-d'Inde, Graine de lin, Graine de mil, Porc frais, Lard salé, Bœuf, Lard, Mouton, Veau, Dindes, Oies, Poules, Poulets, Canards, Pigeons, Perdrix, Œufs frais, Beurre, etc.

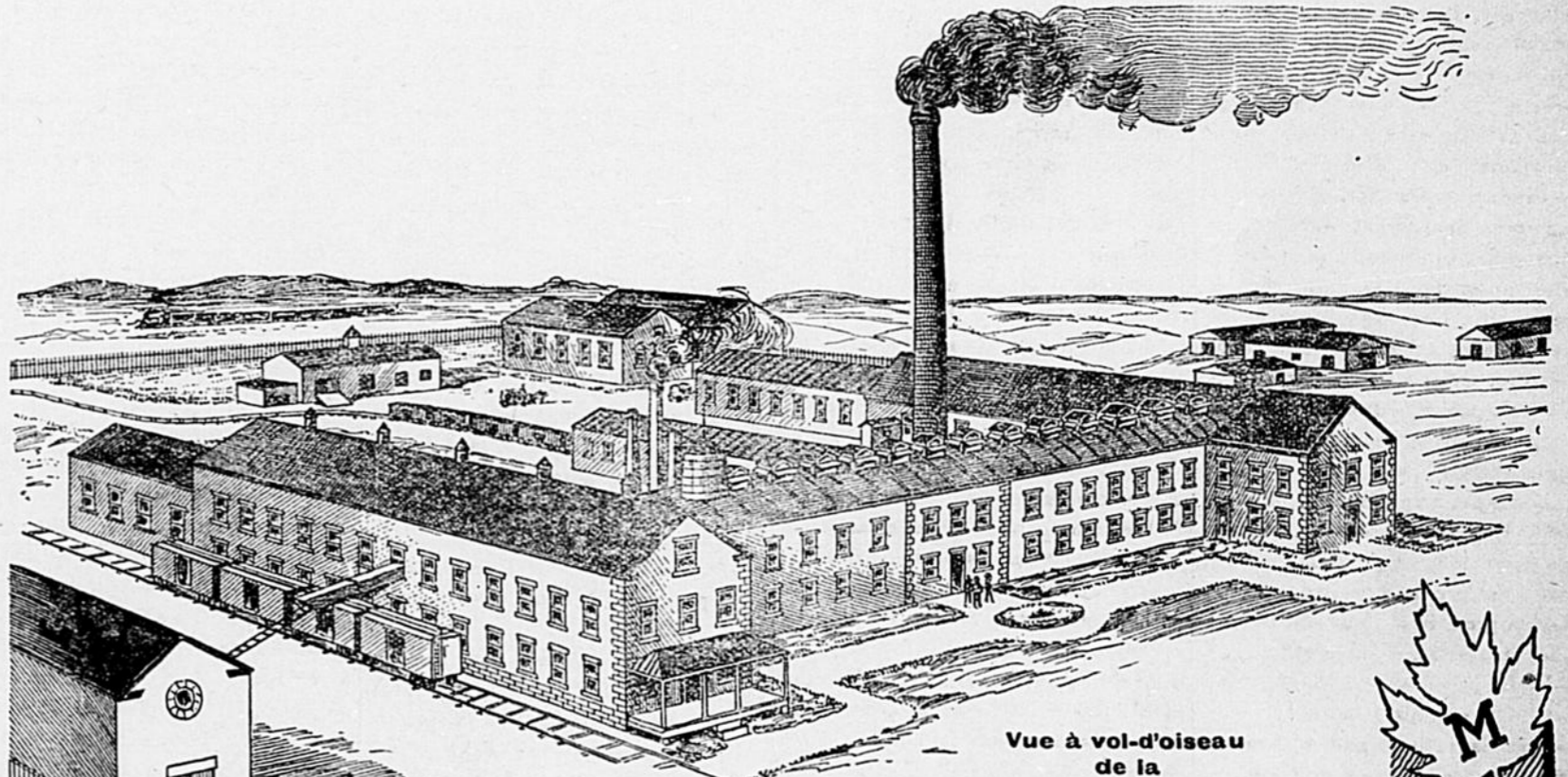
Sirop Ginseng

A. M. LANCTOT & FRERES Pour les Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Grippe, Dyspepsie, tendance à la Consommation, etc.



Prix : 25c la bouteille. Vente partout. C. ROULEAU, Agent 28 Laframboise St. Hyacinthe

Les Annales Politiques et Littéraires. Revue donnant chaque semaine le pages de lecture de plus variées et un supplément illustré. Jules Claretie, Jules Lemaitre, la baronne Staffé et plus eurs autres écrivains distingués en sont les collaborateurs assidus. Abonnement — Texte seul, un an \$1.50 ; six mois, 90c. Texte et supplément, un an, \$2.50 ; six mois, \$1.30 15 rue St-Georges, Paris



Vue à vol-d'oiseau de la

DISTILLERIE de BERTHIEVILLE OÙ SE FABRIQUE LE GIN CROIX ROUGE

Sous la surveillance des officiers du Gouvernement Canadien

Très Spacieuse, bien installée, parfaitement outillée—la Distillerie de Berthierville représente une des grandes industries du Canada et non des moins intéressantes—l'industrie du Gin ou Eau-de-Vie de Genievre.

Les additions successives faites à l'usine indiquent la vogue croissante du GIN CROIX ROUGE —le type du Gin pur dont l'âge a développé l'arome et dégagé la fine saveur.

Toutes les opérations qui contribuent à la production du Gin Canadien se font sous la surveillance du Gouvernement représenté à la Distillerie par une escouade d'agents distribués dans les différents départements et entrepôts. D'immenses approvisionnements de grains : Orge, Seigle, Maïs, entassés dans les greniers spacieux—véritables greniers d'abondance,—alimentent chaque jour la Distillerie qui en consomme des quantités prodigieuses. Le

GIN "CROIX ROUGE"

est une Eau-de-Vie extraite de la moelle du grain canadien, associé aux baies de Genievre des meilleures provenances. Les parties nutritives du grain sont transformées en sucre, lequel à son tour est transformé par la fermentation en eau-de-vie, de la même façon que les ferments de l'estomac transforment en alcool le sucre que nous absorbons dans notre thé ou sous toute autre forme.

Le sucre soutient les forces : on donne une ration de sucre aux soldats pour les soutenir pendant les marches forcées. Napoléon I leur donnait un petit verre d'eau-de-vie—du sucre transformé—dans le même but et avec quel succès, l'histoire le rapporte tout au long. Naturellement, comme des meilleures choses, il ne faut pas abuser du sucre—pas plus que du Gin ou de tout autre produit de consommation.

Le Gin "Croix Rouge" est pur, mûri en entrepot, et chaque flacon porte le timbre officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien : la garantie du Consommateur, garantie que n'offrent pas les Gins importés qui ne sont pas surveillés en cours de fabrication, ni à l'exportation, ni à l'entrée au pays et qui sont l'objet de falsifications dangereuses—le fait a été officiellement admis devant la Commission Royale d'Angleterre.

Buvez donc en toute sécurité le GIN CROIX ROUGE, Le Gin avec une garantie.

BOIVIN, WILSON & CIE, Distributeurs, MONTREAL



# Le Crime de Maltaverne!

Par CHARLES BUET.

Cela dura peu. On faillit me surprendre un jour en flagrant délit : je m'enfuis et passai en France. Là, je mendiai. J'allais au hasard devant moi, nourrissant la pensée de m'enrichir par aventure. Je voulais trouver, par n'importe quel moyen, quelques milliers de francs : je m'embarquai, j'irai aux Indes, et, avec mon audace, mon intelligence, j'édifierai de nouveau ma fortune.

Hélas ! le Destin m'entraîna. De voleur, je devins débauché et mendiant, je devins... assassin...

Mon père, mes mains sont teintes de sang ! Par pitié, ne me repoussez pas. Ecoutez moi... Pardonnez-moi.

L'angoisse étreignit le cœur du prêtre. Il cachait son visage avec la large manche de son surplis.

Il ne voulait pas que son pénitent put lire sur ses traits l'horreur que ces aveux excitaient en lui. Il se défiait de l'humaine faiblesse. Il voulait rester le juge impassible, et se contraignait à la force d'âme.

—Courage ! murmura-t-il cependant d'une voix étouffée.

—Je t'ai donc. J'eus l'argent qu'il me fallait... Pourtant la foi n'était pas éteinte en moi. Je sentais la grandeur de mes iniquités. Que vous dirai-je ? Du jour où je quittai le pays où ce meurtre avait été commis, une révolution inespérée s'accomplit en moi. Le repentir suivit immédiatement le crime. Ce fut ce repentir lâche qui n'ose rien réparer, qui se tait, qui n'agit point. Les remords me bourrelaient. J'ai subi ce supplice pendant vingt-cinq ans. J'y ai résisté. Il me sembla, un instant, que Dieu m'avait oublié. J'étais riche plus que je ne l'avais jamais été. J'épousai la fille du roi indien de Gwalior. Elle mourut un an après, me laissant Marthe...

—Mon fils, interrompit le prêtre, je connais maintenant les dispositions de votre esprit. Cet exposé rapide de votre existence a facilité et ma tâche et la vôtre. Maintenant, priez ! Jésus a donné au prêtre le droit de délier ou de lier, mais on ne peut juger de ce qu'on ne connaît pas.

Celse poussa un profond soupir, mais il obéit. Il fit l'aveu complet, absolu, humble de tous ses péchés. Puis, quand il eut presque terminé :

—Mon père, dit-il, il me reste à vous dire les circonstances du meurtre...

—Parlez !

—Oh ! je ne puis, je n'ose !

—Mon fils, mon enfant, encore un effort et vous aurez accompli l'œuvre la plus importante de votre existence ! Qu'est-ce donc que cet homicide à côté des crimes énormes que vous avez révélés ?

L'hor en soi la foi, la pureté, cracher à la face du ciel des injures diaboliques... Faire le mal, dans le but d'offenser Dieu, n'est-ce pas aussi horrible que répandre le sang d'un juste ? Mais vous vous repentez, vous vous humiliez, vous reconnaissez que Dieu est le maître, le juge, et vous vous soumettez à sa loi... Eh bien ! votre faute est déjà à moitié effacée, et quand l'absolution descendra sur vous, il ne vous restera du péché que le souvenir maudit !... Que craignez-vous ? Dès que j'aurai franchi le seuil de cette chambre, j'aurai oublié vos aveux.

Ramsay frémit.

Cependant il reprit, d'une voix saccadée, entrecoupée de sanglots :

—Vous l'avez dit, mon père, c'est le sang d'un juste que j'ai répandu. Ah ! détournes vos regards du misérable qui ose vous parler. J'entrai dans une maison. Un gentilhomme, presque proscri, y vivait avec sa femme et son enfant. Cette famille était pauvre, n'ayant pour tous biens que cette humble demeure, quelques bijoux, un peu d'argent. Le gentilhomme m'accueillit avec bonté ; je me présentais sous un faux nom : Albert Chartier...

—Albert... Char... tier ! balbutia le prêtre, éperdu.

—Je sollicite l'hospitalité. On me traite en égal. En récompense, ô mon père, je volai à mon hôte un poignard pour l'en frapper. Il expira sous mes coups, après que, m'ayant surpris au moment où je volais la fortune de son

enfant, il m'avait épargné, car il était armé et ma vie était entre ses mains. Je m'acharnai sur lui...

Oh ! mon Dieu ! exclama le prêtre, qui laissa voir son visage baigné de larmes.

—Je m'enfuis, poursuivit Ramsay d'un ton véhément, je m'enfuis après m'être emparé de tout ce que possédait... mon hôte ! Sa femme, une sainte ! mourut à côté de son cadavre, broyée par l'horrible souffrance ! elle expira sans avoir pu désigner le coupable...

L'abbé Patrice d'Esmandes, qui écoutait ce sombre récit, tremblait, quoiqu'il fut soutenu par une force surhumaine.

—Aussi un innocent fut-il accusé à ma place, poursuivit Ramsay. Il fut condamné. Il est mort au bagne, déshonoré. Sa femme et ses quatre enfants ont souffert jusqu'ici, à cause de moi.

—C'est tout ? demanda le prêtre.

—Oni j'ai tué un homme ; sa femme est morte de douleur ; un innocent a payé de sa liberté, de sa vie, de son honneur, de la ruine et de la dispersion de sa famille le crime que j'ai commis. Et c'est tout !...

Le prêtre se leva et alla s'agenouiller devant le crucifix.

Il pria longtemps.

Il s'absorba dans une méditation douloureuse.

Quand il revint auprès du lit où Celse, épuisé par la torture morale plus encore que par l'effort physique qu'il avait fait pour soutenir cette lutte contre lui-même, gisait dans une sorte d'insensibilité, l'auguste visage du confesseur n'exprimait que la douleur calme, la charité sans bornes, la foi ardente, de la victime vouée au sacrifice.

—Mon fils, dit-il, d'une voix profondément émue, vous repentez-vous ? La contrition est-elle excitée en vous par un mouvement du Saint-Esprit fondée sur les motifs surnaturels : la détestation de l'outrage fait aux perfections de Dieu, du mépris de sa bonté infinie ?

—Oui, mon père. Ce sont là les sentiments qui me guident et j'implore de Dieu mon pardon, dussé-je l'acquérir par les expiations les plus terribles.

—Vous êtes donc sauvé, et vos péchés vous seront remis. La paix va descendre en vous, avec les bénédictions du Seigneur, car au nom de son divin Fils mort sur la croix pour racheter les outrages faits à son Père éternel, je vais vous donner l'absolution.

—Quoi, m'en jugez-vous digne ?

—Sans doute, puisque vous vous repentez ! Mais il faut que vous répariez votre crime et vous devez accomplir la restitution des biens que vous détenez injustement.

—Quoi ! un aveu public ?

—Nul n'est tenu à se diffamer. Non. Cet aveu public n'aurait aucun effet. Mais vous rechercherez un autre moyen. Compenser, en assurant le bien-être de sa famille, le tort que vous avez fait à l'innocent. Restituez les biens volés dans leur intégrité à ceux que vous avez dépouillés, si vous les connaissez, et si vous ne les connaissez pas, distribuez ces biens aux pauvres.

—Mais comment rendrai-je à la famille de l'innocent le plus précieux de tous les biens : l'honneur ?

—Après tant d'années, ce serait impossible, malgré tous les efforts. D'ailleurs existe-t-elle encore ? Qui le sait ?

—Mon père, j'ai écrit ma lamentable histoire. Elle est jointe à mon testament. Après ma mort, on saura la vérité. D'ailleurs, j'ai accompli par cet acte, les restitutions nécessaires.

—Cela suffit. Priez donc, mon frère, car je vous absous de tous les péchés de votre vie passée, et vous impose pour pénitence de détruire cette inscription qui, durant tant d'années, vous a rappelés votre crime !

Et le prêtre, levant les yeux au ciel, prononça d'une voix forme, les paroles sacramentelles.

Celse Ramsay pleurait.

—Allez en paix ! dit ensuite le prêtre.

—Ah ! un instant encore, mon père. Vous m'avez absous comme prêtre, je veux encore recevoir votre pardon comme homme.

—Je ne comprends pas.

—Vous êtes le fils du marquis d'Esmandes : pardonnez à l'assassin du marquis d'Esmandes !

—Je ne suis rien ici, qu'un juge, et mon devoir je le remplis !

—Si le prêtre m'a absous, le fils ne peut-il donc me pardonner ?

—Il n'y a ici ni meurtrier, ni victime, un pénitent et un ministre de Dieu investi d'une mission redoutable.

—Serez-vous inexorable ?

Votre confession est close, mon fils. Priez pour moi.

Et tandis que le prêtre se dépouillait de l'étole et du surplis, Celse Ramsay, succombant à la violence de ses émotions, s'évanouit.

## XIX

RAMSAY

Depuis longtemps le soleil avait disparu, là-bas, du côté de la mer, et après lui le poudroiement d'étoiles et les bandes vermillonnées qui relevaient le bleu cru et froids du ciel.

Ce silence morne du désert, mystérieux et sombre silence que troublent rares intervalles le rugissement des carnassiers, le pas lourd des grands pachydermes, et aussi le souffle léger du vent secouant les hautes cimes des arbres, pesait sur toute la nature.

Du firmament noir, fourmillant d'étoiles rutilantes tombait une clarté laiteuse, presque blafarde, coulant sur le vernis du feuillage, absorbée par les ondulations du terrain, réfractée par les surfaces polies des pierres, le tronc lisse des palmiers, les gigantesques feuilles du bananier.

L'abbé Patrice d'Esmandes s'était réfugié là bien loin de la maison où se mourait son hôte, où la désolation régnait, au milieu de cet effrayant silence, de ces ténèbres opaques, de ces clartés fantastiques, de ces odeurs pénétrantes de la vanille, du benjoin, des fleurs, des plantes vénéreuses qui saturaient l'atmosphère.

Il s'était blotti sous des tchattah colossaux, dans un anfrêtre formé par un entrelacement inextricable de lianes, ou fouillis de tiges souples, tordues en spirales, suspendues en feston, courant d'un tronç à l'autre, se tressant en un réseau semblable à une toile d'araignée, tapissée d'une profusion de feuilles blanchâtres à nuances vertes, qui luisaient dans l'ombre et d'où émergeaient des girandoles de fleurs à la senteur acre.

Des cactus, déjetés, aux fuseaux cannelés qu'hérissaient des épines ; des figuiers de Barbarie aux raquettes épaisses ; des corbeilles d'aloès, rose énorme dont chaque pétale est armé d'un aiguillon et du centre de laquelle jaillit une hampe svelte, fortifiaient cette retraite contre l'agression des fauves.

Mais les reptiles aiment à enserrer ces colonnes des palmiers, à suspendre leurs anneaux écailleux à des lianes robustes, à baver sur ces fleurs étranges qui distillent de si violents parfums.

Patrice d'Esmandes pourtant ne ressentait nullement les atteintes de la peur.

Les bruits soudains qui, de temps à autre éclataient dans les bois, cliquetis de rameaux brisés, sifflements aigus, grondements formidables, il les entendait sans frémir.

Il ne sondait point les ténèbres d'un regard inquiet il ne se complaisait point à admirer les jeux de lumière poétisant cette retraite superbe, le scintillement d'un astre apparaissant au milieu d'une couronne de feuillage et semblable à un diamant serti dans un bloc de smaragdite.

Il ne respirait point ces émanations suaves, s'exhalant parmi des miasmes fétides, ni les bouffées d'air pur que le vent apportait des rives de l'Océan.

Que lui importaient les choses de ce monde ?

Une pensée unique, incessante, importune, choyée avec passion, reposée avec horreur, rappelée avec furie : une pensée qui faisait bondir son cœur dans sa poitrine, et qui martelait son cerveau, qui lui inspirait le doute de soi-même, qui fouillait les plus secrets replis de son être, remuait toutes les fibres sensibles de son moi, faisait bouillonner les désirs mauvais excitait

aussi les sentiments sublimes ; une pensée enfin qui l'écrasait de son fardeau, l'absorbait tout entier.

Quoi ! ce criminel par qui son père et sa mère étaient morts, il le retrouvait après un quart de siècle, au fond de l'Asie, et il fallait que cet homme qui supportait le poids de son crime depuis vingt ans, se déchargeât aux pieds du propre fils de ses victimes ?

Quoi ! Dieu lui avait réservé ce supplice d'entendre un tel aveu, sans pouvoir s'en prévaloir, sans avoir le droit d'en user, avec la seule autorité du confesseur, et forcé, par sa mission, en présence d'un repentir présumé sincère, d'absoudre celui-là même que le mouvement humain l'eût engagé à condamner ?

Quoi ! renfermer en son âme un secret brûlant, feindre de l'ignorer, fût-il seul à seul avec le coupable, et savoir qu'un innocent a péri, que la société outragée ne peut être vengée, que la faute restera peut-être éternellement impunie, et que cependant la justice de Dieu protège les bons et frappe les méchants ?

O problèmes insondables ! O desseins impénétrables de la Providence !

Et se soumettre ainsi ! Et garder fidèlement le dépôt confié à sa conscience !

Et mourir plutôt que trahir !

Ainsi le meurtrier expiera dans la paix et l'espérance, tandis que l'enfant de ses victimes subira la torture d'un souvenir terrible qui ne le quittera plus et lacérera son cœur !

Oui, c'est ainsi et il faut accepter cette loi.

Dieu ne fait rien sans motif. Dieu régle à son gré les destinées de ses créatures.

Que sa volonté soit accomplie ! S'il impose des sacrifices tels qu'il semble que la raison humaine ne les puisse concevoir, il accorde les grâces nécessaires pour en alléger le poids.

Oui, le prêtre endurera, sans murmure, les tourments de cette situation douloureuse.

—Pourquoi suis-je ici ? se dit Patrice Pourquoi me suis-je enfui de cette demeure, sans regarder derrière moi, sans penser que cet homme a peut-être besoin de moi, et que je lui dois mes consolations, mes prières, mon pardon même sans l'exprimer.

Plus encore ! je lui dois l'amitié que je lui ai manifestée jusqu'ici. La rompre tout à coup, en ce moment suprême, à l'heure où il faut qu'elle s'affirme hautement, ne serait-ce pas faire traître des soupçons, provoquer la curiosité, exposer à être découvert un secret qui périra avec moi ? Prodiger à ce malheureux, que j'ai tant aimé naguères, des marques extérieures de respect, et le mépriser dans mon for intérieur, c'est une hypocrisie à laquelle je ne puis me résoudre !... Mon Dieu, inspirez-moi !... Où suis-je donc ? Cette obscurité, ce lieu sinistre, ces cris des tigres tapis dans les fourrés, ces frissonnements de l'herbe... Ah ! j'ai peur !... Mon Dieu, soutenez-moi !..

Comment regagner la maison, à cette heure, à travers des dangers que n'affronterait pas le soldat le plus téméraire ! Où trouver le bon chemin ? Où aller ? Que faire ? Chaque instant qui s'écoule expose ma conscience à toutes les conséquences d'un trahison préméditée. Ce secret, je veux en garder le dépôt. Vous m'avez fait votre ministre mon Dieu ! Ces mains que j'éleve, tremblantes, vers vous, ont soutenu votre Corps sacré ? Cette voix qui vous appelle a proféré les paroles qui renouvellent votre passion du Golgotha ! Dieu ! mon Dieu ! Guidez-moi !

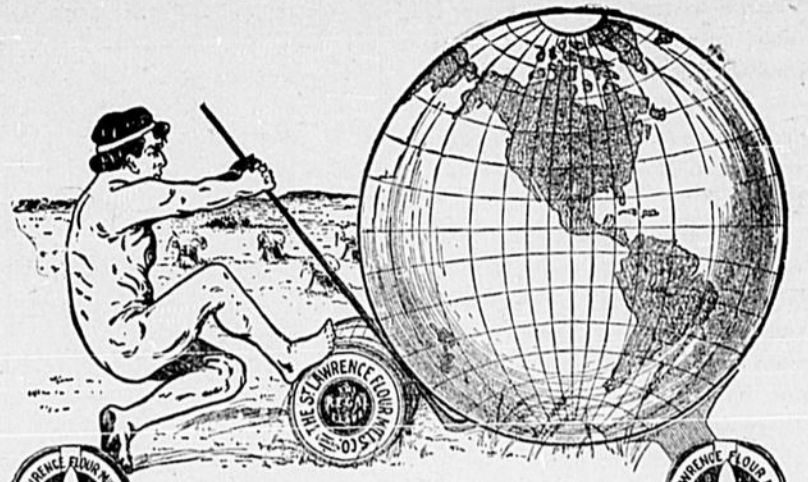
—Qui parle ? demanda d'un ton bref en langue hindoustanie une voix qui s'éleva à peu de distance du lieu où se trouvait le missionnaire.

Celui-ci poussa un cri de joie et se précipita en avant.

Au bord d'un ruisseau, en pleine lumière, au milieu d'une large clairière illuminée des clartés astrales, un ratif était debout, à demi nu, se redressant pourtant sous ses haillons avec une majesté souveraine.

L'abbé d'Esmandes reconnut le brahmane Ramsamy qui le reconnaissant à son tour, se prosterna à ses pieds :

—Ramsamy, sauvez-moi ! dit Patrice — Vous ici à cette heure, et seul, et sans armes, seigneur ! Mais la mort tend ses pièges sous chacun de vos pas !



"Donnez-moi un levier assez grand et un point d'appui et je soulèverai le monde." a dit Archimède

La Force Depend des Aliments  
Il n'y a pas de plus Riche Aliment que le Blé  
Il n'y a pas de Nourriture Meilleure que la Farine.  
Meilleure la Farine, Meilleur sera le Pain.

La Farine St. Lawrence représente ce qu'il y a de plus nouveau comme farine. Elle est fabriquée dans les moulins les plus modernes de l'Amérique du Nord, au point de distribution le plus économique au monde.

QUATRE MARQUES D'EGALE PURETÉ

"REGAL" "NATIONAL" "LAURENTIA" "DAILY BREAD"

The ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED  
Telephone Bell Man 7239 1110 Rue Notre Dame Ouest, Montréal

"La Farine St. Lawrence est Blanche et Pure comme le Lys"

# Cancer, Tumeurs, Ulcères

Le Cancer fait cinq fois plus de victimes que la Consommation. C'est la mort lente, horrible pour le patient et pour son entourage. La guérison du cancer, des Tumeurs, des Ulcères est facile sans opération. Approuvé par la Profession Médicale, le traitement du Dr. Percy, par son action dépurative sur le sang, détruit les germes du mal ; c'est la guérison. Des milliers de malades ont été ainsi guéris. Notre livre explicatif en français envoyé Gratis sur demande. Ecrivez-nous immédiatement.

Dr. Percy's Remedies Co., Casier B. P. 583 MONTREAL Canada

## BIBLIOGRAPHIE

Ne manquez pas de lire  
la quarante-sixième édition de  
**L'Almanach Rolland**  
Agricole, commercial et des  
Familles, pour 1912

Qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites, par nos auteurs canadiens :

"Cérémonie significative", par A. D. DeCelles ;  
"Un R'sort", par A. Bourgeois  
"Le Glas", par R. Girard ;  
Etc., etc.

Publié par la  
**CIE J. B. ROLLAND & FILS**  
6 à 14 rue St. Vincent, Montréal  
Prix : 10c ; franco par malle, 13c.

## Province de Québec.

Affermage de forces hydrauliques  
Québec, Novembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que les Forces Hydrauliques mentionnées ci-dessous seront mises au enchères dans la salle de Ventes, Département des Terres et Forêts, en cette ville, le 12 Mai 1912, à 10 1-2 heures de l'avant-midi.

L'affermage sera pour 75 ans. La redencance annuelle comprendra deux facteurs.

1o—Une redevance par unité sur un minimum fixé de chevaux-vapeur développés ;

2o—Un loyer annuel constituant la mise à prix, sur lequel exclusivement portera l'enchère.

Pour plus amples renseignements concernant la description de ces Forces Hydrauliques, les clauses et conditions des baux, etc, s'adresser au Département des Terres et Forêts, Service Hydraulique.

Suit la liste des Chutes ou Rapides et Noms des Chutes ou Rapides et Localités.

Lac Aux Ecorces, Riv. Kiamika, Comté Ottawa.

Grande Chute à l'Ours, Riv. Ashuapmichuan, Comté Lac St-Jean.

Riv. Asséméquan, Près Riv. Matapédia, Comté Bonaventure.

Chûtes des Galets, Riv. Shipshaw, Comté Chicoutimi.

Rapide Rickaby, Riv. Batiscan, Comté Champlain.

Riv. Batiscan, Près Riv. Jeannotte, Comté Champlain.

Chûte des Iroquois, Riv. Vermillon, Comté Champlain.

Rapide de l'Original, Riv. du Lièvre, Comté Ottawa.

Riv. Eaux Mortes, Canton Hackett, Comté Champlain.

Lac Kiamika, Comté Ottawa.

Rapides Pont Ellis, Riv. Ashuapmichuan, Comté Lac St-Jean.

Chûte de la Martine, Riv. Métabetchuan, Comté Lac St-Jean.

Riv. Grande Bostonnais, Près de la Tuque, Comté St-Maurice.

Riv. Batiscan, Village Notre-Dame-des-Anges, Comté Champlain.

Riv. Aux Outardes, Comté Saguenay

JULES ALLARD, Ministre, Département des Terres et Forêts, Novembre 1911.

Grand choix de  
Tapis,  
Prêlarts,  
Portières  
Rideaux  
Chez  
EUG. L. DESAUTELS

222 226 rue Cascades, St. Hyacinthe

Pour PATISSERIES  
GATEAUX ET CREPES

EMPLOYEZ LA  
FARINE PRÉPARÉE DE  
BRODIE

chez tous les épiciers  
CONSERVEZ VOS SACS VIDES

BRODIE & HARVIE  
16 RUE BLEURY, MONTREAL

Depuis au-delà de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, il attendrit les genévives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût et c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats Unis. En vente chez tous les pharmaciens par tout l'univers. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN.

TOUTE personne se trouvant le seul chef de famille, ou tout individu mâle de plus de dix-huit ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à l'importe, quelle qu'elle soit, en vertu d'un mandat, chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'un moins 30 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, sous la condition, d'avoir un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait son droit de colon et se trouvant dans un district, pourra acheter un quart de section de terre de l'Etat, chaque année au cours de trois ans, à partir de la date de l'entrée en culture d'un tel quart de section, pour obtenir la possession de son homestead et cultiver cinquante acres en plus.

**Nouvelles Locales — suite**

**Mutations de propriétés**

Vente par Henri Phaneuf à Victor Bousquet du lot No 210 de St. Denis pour \$825.

Vente par Dame Vve H. T. Picard à Joseph Meunier d'une partie du lot No 131 de la paroisse de St. Denis pour \$1,200.

Vente par Napoléon Dauphinais à Henri Phaneuf du lot 169 de la paroisse St Denis pour \$1500.

Vente par Antoine Desmarais à Octave Chapat d'une partie du lot 492 de St. Damase pour \$155.

Vente par Antoine Desmarais à Damase Desmarais d'une partie du lot 492 de St. Damase pour \$166.

Vente par Antoine Desmarais à Damase Desmarais d'une partie du lot 493 de St. Damase pour \$209.

Vente par Antoine Desmarais à Philippe Darsigny d'une partie du lot 492 de St. Damase pour \$175.

Vente par Antoine Desmarais à Damase Desmarais d'une partie du lot 543 de St. Damase pour \$200.

Vente par Damase Desmarais à Pierre Delage d'une partie du lot 493 de St. Damase pour \$250.

Vente par Damase Desmarais à Joseph Brodeur d'une partie du lot 493 de St. Damase pour \$250.

Vente par Antoine Desmarais à Henri Morrier du lot 680 de Saint Damase pour \$3,300.

Donation de Narcisse Fontaine à Hector Fontaine des lots 509-511 et 558 de St. Denis.

Vente de Alphonse Séguin à George Pominville du lot No 836 de la Cité pour \$2,100

**Faits Divers.**

Le cabinet Vasconcello, au Portugal démissionne, à la suite d'une crise politique. Il n'existait qu depuis le commencement de novembre 1911.

L'honorable Dr Rhéaume, ministre des Travaux Publics d'Ontario, déclare que la question des Ecoles bilingues sera bientôt réglée. Le rapport du Dr Merchant, qu'on attend pour cela, sera prêt d'ici une couple de semaines.

M. Ewart, C.R., de Toronto, parlant de l'avenir du Canada, devant le Canadian Club de Ste Catherine, Ont., se déclare favorable à l'indépendance de notre pays. Il croit à la possibilité d'en créer un royaume suzerain de l'Angleterre.

Le Comité Central de l'A. C. J. C., à Montréal, adopte une résolution blâmant, de concert avec les cercles ontariens de l'A. C. J. C., "l'attaque injuste" de l'honorable M. Foy, Procureur général de l'Ontario, contre les Ecoles bilingues de cette province.

La guerre renaît, en Chine; l'armée révolutionnaire marche contre Pékin, la capitale, et des troupes impériales subissent une défaite.

Une locomotive du New-York Central fait explosion, près d'Utica, N.Y. tuant son mécanicien et blessant un autre employé.

A Shanghai, on accuse la Cie Standard Oil et d'autres intérêts étrangers de travailler à empêcher que la paix se rétablisse en Chine. Le sentiment national est très monté, contre cette prétendue intrusion du dehors.

Le gouvernement Gouin renouvelle auprès du gouvernement Borden la réclamation officielle déjà faite auprès de l'administration fédérale précédente en faveur de l'annexion de l'Ungava à la province de Québec.

Les Grain Growers de l'Ouest, en convention à Brandon, tiennent un langage édictieux. Ils réclament le libre-échange des produits alimentaires et la propriété publique des ressources naturelles, et l'un d'eux ponctue: "Si le bulletin de vote ne nous obtient pas justice, plus tard nous pourrions la demander aux balles..."

**SA FILLE SAUVÉE**

**Atteinte de rhumatisme aigu. — On croyait à peine son rétablissement**

Mme Dolina J. Lawlor, écrivant d'Oxbow, Sask., dit: "Je manquerais de reconnaissance si je n'écrivais pour vous faire savoir quel bien merveilleux vos Pilules Roses du Dr Williams ont fait à ma fille, Belle Lawlor. Je crois pouvoir dire en toute sûreté qu'elles lui ont sauvé la vie. J'ai demeuré pendant plusieurs années à Bruce Mines, Ont. Il y a un peu plus d'un an, mon fils et ma fille, alors dans sa 16ème année, partirent pour l'Ouest. Lorsqu'elle partit, ma fille jouissait de la meilleure santé, mais au printemps suivant elle fut atteinte de ce que les médecins déclarent le rhumatisme inflammatoire de la pire forme. Après quelques semaines, elle put se lever, mais ses mains et ses membres étaient tellement enflés qu'elle ne pouvait pas se vêtir. Cela se continua quelque temps, et elle eut une seconde attaque, pire que la première, et mon fils me télégraphia qu'elle était au plus bas. Pendant que je faisais mes préparatifs pour ce voyage de 1,800 milles, je reçus un second message m'enjoignant de venir de suite car on craignait qu'elle ne vivrait pas. Quand j'arrivai, je la trouvai pire que je m'y attendais. Elle était si faible et si décharnée que je ne l'aurais pas reconnue, et elle ne pouvait que murmurer. Ses mains et ses doigts étaient tordus et ses membres enflés à deux fois leur grosseur naturelle. Le docteur l'avait soignée pendant deux mois, et elle semblait en perdre. Nous n'osions pas la remuer dans son lit, de peur que le cœur ne manquât. Elle était livide comme un cadavre, ses lèvres et sa figure froides. Il nous fallait l'éventer continuellement, et si nous cessions un instant, elle étouffait, et ceux qui la voyaient ne croyaient pas qu'elle pût devenir mieux. Elle souffrait tellement que je sortais de sa chambre et bouchais mes oreilles pour ne pas entendre ses gémissements. Je connaissais les Pilules Roses du Dr Williams, et, comme nous la voyions diminuer petit à petit, je dis à mon fils que j'allais lui donner ces pilules. Il s'opposa à cette idée, croyant qu'un changement de remède serait fatal. Cependant, on décida finalement de lui donner les pilules. Au bout d'une semaine il y eut amélioration, et elle voulut manger. De ce moment, elle s'améliora régulièrement. Graduellement, ses mains et ses doigts se redressèrent, l'enflure des membres diminua, les pulsations du cœur devinrent régulières, les couleurs revinrent à son visage, et bientôt la guérison était complète. Elle est maintenant aussi forte et aussi en santé que toute fille de son âge, et, à la voir, on ne croirait pas qu'elle a subi une maladie dont aucune de ses amies ne croyait qu'elle en reviendrait.

Vous avez droit à mes remerciements les plus sincères pour ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour ma fille, et vous pouvez être sûr que je les recommanderai toujours bien chaudement."

Vendues par tous les marchands ou par la poste, à 50c la boîte, six boîtes, \$2.50 de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

On n'entend plus parler que de destitutions, de places, de nominations, de patronage, depuis que les conservateurs sont au pouvoir: bleus, oailles, castors, nationalistes, orangistes, Tories s'empressent autour de l'assiette au beurre.

Nous sommes exploités, non gouvernés par un consortium d'intérêts.

Par 283,000 sur 350,000 suffrages exprimés, les mineurs d'Angleterre se prononcent en faveur de donner avis d'une grève général au 1er mars prochain.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 13e jour de janvier 1912, constituant en corporation John James Johnson, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, courtier d'immeubles, François-Xavier Alphonse

Boisseau, notaire, Joseph Berthiaume, hôtelier, Gédéon Beaupré, bourgeois, et Emile Marin, avocat, tous quatre de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Exercer l'industrie de marchand d'immeubles d'une manière générale, à commission ou autrement, et faire les opérations de commissaires-priseurs en rapport avec cette industrie; (b) Acquérir par achat, bail ou échange des terrains, maisons, terrains miniers et minerais, concessions forestières, scieries, magasins, résidences, hotels, fabriques, entrepôts, théâtres et généralement toute sorte de propriété immobilière, et en disposer par vente, bail, échange ou autrement, et payer pour l'acquisition de cette propriété soit en deniers comptants ou en parts du capital-actions de la présente compagnie en obligations ou autrement; (c) Eriger et construire toutes sortes d'édifices, résidences, hôtels, maisons de pension, fabriques, entrepôts, scieries, et les échanger, les céder, arrenter et en faire le commerce; (d) Acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés mobilières et immobilières, et la clientèle, les affaires, droits, privilèges, contrats et biens de toute sorte, utiles pour l'industrie de la compagnie de toute personne, maison, compagnie ou corporation et soit comme industrie active ou autrement, aux conditions qu'iseraient jugées les plus convenables; et les payer en deniers comptants et partie en deniers et actions complètement ou partiellement acquittées et non cotisables, obligations, débetures ou autres valeurs de la présente compagnie ou selon qu'il pourra en être autrement

décidé; et les vendre, les céder ou en disposer autrement en totalité ou en partie, de la manière qui sera jugée la plus convenable; (e) Employer les fonds de la compagnie à l'achat de stock ou d'actions d'autres compagnies ou corporations exerçant ou engagées dans une industrie que la présente compagnie peut exercer, et les payer en actions de la présente compagnie, acquittées en totalité ou en partie et non cotisables, et vendre, détenir, réémettre ou autrement céder le stock ou les actions acquises de cette manière; (f) Conclure des conventions au sujet de la fusion des intérêts ou le partage des profits avec toute personne, maison, compagnie ou corporation exerçant ou engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie peut être autorisée à entreprendre, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (g) Recevoir, prendre, acquérir et détenir des valeurs de toutes sortes, mobilières ou immobilières ou les deux, pour créances dues à la compagnie à une époque quelconque et qui pourraient avoir été contractées au sujet des objets ou pouvoirs de la compagnie, et en donner quittance ou en disposer autrement selon que la compagnie le jugera opportun; (h) Emettre, et repartir, de temps à autre, des actions acquittées, et non cotisables du capital social de la compagnie en compensation de travail accompli, garanties données ou consenties, et pour services rendus à la compagnie au sujet de la promotion, l'organisation ou l'accomplissement des opérations de la compagnie; (i) Distribuer ou diviser la propriété de la compagnie ou toute

partie ou parties de cette propriété en espèces, subordonnement à l'approbation des actionnaires donnée à une assemblée régulière; (j) Vendre et disposer de l'entreprise, la propriété, les biens et l'industrie de la compagnie ou toute partie de cette entreprise, pour la compensation qui sera jugée convenable, et en particulier pour des actions, obligations, débetures ou autres valeurs de toutes autre compagnie ou compagnies dont les objets sont en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; et le diviser entre les actionnaires de la présente compagnie au prorata par voie de dividendes, deniers comptants, actions obligations, débetures ou autres valeurs de cette manière; (k) Accepter en paiement de toutes créances dues à la compagnie les actions, obligations, débetures ou autres valeurs de tout autre compagnie ou compagnie; (l) Faire tous les autres actes, matières et chose avantageux à l'accomplissement des objets de la compagnie ou l'un d'eux ou s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous la raison sociale de "The Strathcona Realty Company, Limited," avec un capital actions de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Saint-Hyacinthe dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 17e jour de janvier 1912.

THOMAS MULVEY,  
Sous-secrétaire d'Etat.  
26,2,9,16.

**Strathcona Realty Company Limited.**

**AVIS PUBLIC.**

Avis est donné qu'en vertu de la partie I. de la loi des Compagnies, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat, des lettres patentes, en date du 13 janvier 1912, avec un capital total de \$100,000, divisé en mille actions de 100.00 chacune, constituant en Corporation John James Johnson, de la cité de Montréal, courtier d'immeubles; F. X. A. Boisseau, notaire, Joseph Berthiaume, hôtelier, Gédéon Beaupré, bourgeois, et Emile Marin, avocat, tous quatre de la cité de St-Hyacinthe, dans la Province de Québec, sous le nom de: "The Strathcona Realty Company, Limited", la dite Compagnie devant avoir son siège principal d'affaires, en la cité de St-Hyacinthe, dans la dite Province;

Et qu'une assemblée générale des actionnaires de la dite Compagnie sera tenue en la cité de St-Hyacinthe, bureau de Boisseau & Boisseau, notaires 16 rue St Denis, lundi le 19 février prochain, à 8 heures P.M., aux fins de procéder à l'élection des Directeurs de la dite Compagnie et pour toutes autres fins ou rapport avec les affaires de cette dernière.

St-Hyacinthe, 26 janvier 1912.  
Par ordre des Directeurs Provisoires,  
J. L. CORMIER,  
Secrétaire.

**LE VIN qui GUÉRIT**



CE qui fait la vogue, et ce qui assure, par conséquent, la vente énorme du **VIN ST-MICHEL**, ce sont ses merveilleuses propriétés médicinales qui, dès le début, l'ont placé au premier rang des Vins Toniques. La preuve en est qu'il se vend plus de **VIN ST-MICHEL** que de tous les autres vins médicinaux réunis—en dépit de la concurrence, en dépit de la contrefaçon.

**LE VIN ST-MICHEL**

possède le montant et la légèreté des vins fins il est supporté par les estomacs délicats ou fatigués; il stimule les fonctions digestives et, par ses propriétés reconstituantes, relève les forces, ramène la santé.

Le **Vin St-Michel** se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

**BOIVIN, WILSON & Cie**  
MONTREAL

Distributeurs pour  
le Canada et les Etats-Unis

**Eastern Drug Company**  
14 Fulton St., Boston, Mass.  
Dépositaires pour les Etats Unis



# "Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.

## ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50  
Ailleurs au Canada..... 1.00  
3e LE NUMERO  
En vente chez M. Geo. St-Jean.

## Nouvelles Locales.

### Un succès sans précédent

La première grande mascarade annuelle de la patinoire Yamaska, attendue avec tant d'impatience par la jeunesse de notre ville ainsi que par tout le public en général, a eu lieu mardi soir et a remporté un succès sans précédent.

La température, qui pendant une partie de la journée semblait vouloir être défavorable, s'était enfin remise au beau vers le soir et a pour beaucoup contribué au succès de la fête quant au nombre de l'assistance.

Vers les sept heures une foule nombreuse se pressait déjà aux alentours de la patinoire, personne ne voulant manquer cette occasion de prendre part à cette fête de la jeunesse, et une véritable course aux places s'opéra. A sept heures et demie déjà plus de 500 personnes s'étaient emparées des meilleures places et les conversations échangées faisaient voir que l'on souriait ardemment après l'ouverture de la fête.

Enfin, vers les huit heures moins un quart, la fanfare de la Philharmonique annonça par une jolie marche l'ouverture de la fête, et la foule, trépidante de joie, a, à un certain moment, couvert de ses longs et chauds applaudissements les notes gaies et vibrantes des cuivres.

Puis à 8 heures, le gong, annonça l'arrivée en scène des costumés. Dans une grande parade l'on vit défiler devant l'assistance, princes et princesses, marquis et marquises, mexicains, sauvages et nègres, amiral et matelots, jongleurs et chinois.

Malgré la grande variété des costumes, pas un seul ne méritait pas une attention toute particulière et les juges furent obligés de délibérer pendant un certain temps avant de pouvoir rendre leurs jugements.

Les juges étaient MM. J.H.E. Brodeur, J.E. Lanoix et J.L. Cormier.

Les principaux prix avaient été offerts par MM. J.H.E. Brodeur, une boîte de parfum; M. A. Connell, une jolie boîte à mouchoirs; Un abonnement d'un an au "Clairon" offert par L'imprimerie Yamaska; Une bouteille de Vin St Misaël par Joseph Berthiaume; une boîte de cigares par J. N. Simard un pot à tabac par Ubalde Fournier; une magnifique parfumeuse offerte par M. Ernest Benoit propriétaire de la patinoire.

Parmi les nombreux costumés, nous avons remarqué:

- Mesdemoiselles  
Corinne Saint-Jean, une africaine  
Eva Gaucher, mexicaine  
Rachel Chagnon, princesse française  
Albertine Boucher, campagnarde  
Laura Picher, la province de Québec  
Berthe L'Heureux, bohémienne  
Lenora Blanchard, une poupée  
Berthe Martin, matelot de la marine canadienne  
Lina Charron, jeune veuve  
Almèda Durocher, bohémienne  
Ida Tellier, bretonne  
Lorette Choquette, chiromancienne  
Corinne Beaupré, jeune fillette  
P. Choquette, enchanteresse  
Bertha Hébert, sauvagesse  
Antoinette Benoit, marquise  
Albertine Ménard, bretonne  
M. Morel, Citrouillard  
Hermine Fontaine, Sophronie  
Laura Flibotte, baronne  
D. Boucher, une mariée  
Marie Rose Bernier, créole  
Mme R. Flibotte, espagnole  
Flore Duhamel, négresse  
Marie Paul St. Germain, négresse  
Antoinette Gosselin, nègre  
Emma Papin, quartier de lune  
Marie Jeanne Taché, espagnole

Luce Tellier, la nuit  
Elisa St. Jacques, chaperon rouge  
Annette Morin, négresse  
Clothilde Morin, négresse  
Marguerite Campbell, chauve souris  
L. Philie, chaperon rouge  
A. Choquette, Santa Claus  
Ella Lamoureux, amazone  
Eveline Bernard, nouvelle mode  
Bernadette Ledoux, japonaise  
Thérèse Coderre, la Marseillaise  
Antoinette Provost, l'Espérance  
Alice Lusignan, l'Été  
Rose Alba Bolduc, chef Indien  
etc., etc.

### Messieurs:

Eugène Flibotte, fermier anglais  
Hector Richer, jeune anglais  
V. M. Dessève, type vieil irlandais partant pour la ville  
J. Aimé Parent, type demi européen et demi africain  
Léopold Philie, bandit de la forêt  
Valmore Charron, jongleur  
Alfred Brodeur, tramp  
Cyrille Hébert, sauvage  
Lorenzo Robert, clown  
Paul Tellier, brigand  
Louis Ringue, clown  
Emery Mathieu, Uncle Sam  
Eddy Lamoureux, clown  
A. Campbell, sauvage  
Pierre Taché, sultan  
Lucien Philie, nègre  
Charles Bertrand, comédien  
Paul Morin, gentleman nègre  
A. Gaudreau, mexicain  
Fernand Beauregard, le loup dans chaperon rouge  
J. A. Beauregard, médecin de campagne  
X. Rousseau, magicien  
Léo Tellier, jeune garçon  
Arthur Gosselin, marquis  
Edouard Chausse, danseur  
J. Marquis, gentleman anglais  
Léo Tourchet, phénomène physique  
Emile Bernier, cuisinier  
R. Ducharme, un prince  
E. St. Germain, singe  
J. R. Gervais, r. i. des bouffons  
J. Gosselin, juif  
Alb. Gosselin, boulanger  
A. Hébert, matelot  
Jos. Beauregard, prince  
U. Majeur, mousquetaire  
Paul J. Annotte, Gugusse  
Hervé Cyr, habitant  
H. Trahan, irlandais  
Paul Emile Mongeau, chinois  
Elie Dion, bouffon  
Gabriel Benoit, marquis  
J. Langeier, page de fée  
Zéphirin Roberge, bouffon  
etc., etc.

Les prix ont été gagnés:—

Prix pour dames  
1er prix—Mlle Rachel Chagnon  
2e " —Mlle Marie Boucher  
3e " —Mlle Luce Tellier  
4e " —Mlle B. Ledoux

Prix pour messieurs  
1er prix—Albani Côté  
2e " —Armand Hamel  
3e " —R. Ducharme  
4e " —A. Parent.

Mlle Rose Alma Bolduc a été l'heureuse gagnante du prix offert par M. Ernest Benoit.

A la demande générale du public l'on nous prie d'annoncer une autre grande mascarade pour le 13 février courant.

### La fête des Orphelins

Comme par les années passées, notre sympathique société Philharmonique fêtera cette année la fête dite des Orphelins.

La date en a été fixée à dimanche, le 11 février courant, à 7 30 du soir. Le départ des salles de la Philharmonique pour l'Hôtel Dieu aura lieu à 7 heures.

Comme par les années passées, la Société Philharmonique compte sur la générosité du public en général pour l'aider à mener à bonne fin l'œuvre si louable qu'elle a entreprise et qui permet de procurer aux pauvres petits malheureux une fête dont ils se souviennent bien longtemps, et de laquelle ils garderont une bien grande reconnaissance.

### Prédicateur.

Le très Révérend Père Henri Hage, supérieur du couvent des Dominicains de notre ville, occupera la chaire de la cathédrale de Montréal, pendant la station quadragesimale.

### Le collège de Farnham détruit par les flammes.

Vers les 6.30 hrs lundi matin, l'on découvrit par l'odeur du bois brûlé que le feu venait de se déclarer au collège de Farnham. A ce moment élèves et professeurs étaient à la chapelle et ce n'est qu'en courant les plus grands dangers qu'ils réussirent à en sortir précipitamment. Cependant, malgré l'épaisse fumée qui envahissait les corridors, l'on put faire sortir hors de l'édifice, les élèves, qui heureusement ont tous été sauvés sans aucune blessure.

L'appel aux pompiers fut aussitôt donné, mais malgré leur travail l'édifice fut complètement détruit, et outre les deux grandes cheminées qui sont seules restées debout, le collège n'est plus qu'une masse de pierres et de fer tordu.

Le collège détruit appartenait aux Frères de Sainte Croix, qui l'avaient fait construire en 1878 au prix de \$125,000. L'ameublement était évalué à \$15,000.

Il a été impossible de ne rien sauver, et les pertes s'élèvent à \$140,000 tandis que les assurances ne sont que de \$30,000.

La plupart des élèves ont perdu leurs effets et quelques-uns de fortes sommes d'argent qui étaient dans leurs valises.

La sinistre rumeur, qui circulait parmi les élèves et qui voulait que l'incendie ait été allumé par un de leurs camarades semble vouloir se confirmer, et au cours de son enquête le grand connétable Boisvert a opéré l'arrestation de cinq élèves sous l'accusation d'avoir mis le feu au collège. L'enquête a aussi démontré que le feu avait été mis par des élèves avant le jour de l'an et samedi dernier.

La rumeur veut aussi que deux des élèves qui ont été arrêtés ont fait des aveux.

Cet incendie a causé la ruine d'un des plus beaux collèges de la province.

### Collision à Saint-Hilaire

Vers les deux heures, samedi après midi, deux trains de freight, l'un venant de Montréal et l'autre de notre ville sont venus en collision tout près de la gare de Saint Hilaire.

Aucune perte de vie ni aucun grave accident de personne n'a été causé par cette collision qui n'a eu pour effet que de retarder pendant quelques heures les trains devant entrer en gare vers les cinq heures samedi soir.

La rumeur veut que la collision ait été causée par une voie d'évitement qui était restée ouverte.

### A St. Césaire—L'entrepôt de tabac

L'entrepôt de tabac du comté de Rouville sera prêt à ouvrir ses portes durant le cours du présent mois.

C'est une superbe construction en briques solide mesurant 200 pieds de longueur par 70 de largeur et à deux étages.

Plus de deux cents employés y travailleront à la préparation du tabac.

Depuis plusieurs années la paroisse de St Césaire est reconnue comme la meilleure du comté pour la récolte du tabac.

C'est pourquoi les actionnaires de l'entrepôt ont choisi cet endroit pour construire ce bel établissement qui leur fait honneur.

### Le Revenu vs Rochon

La Cause du Percepteur du Revenu provincial contre M. Alfred Rochon, d'Acton Vale, accusé d'avoir vendu de la boisson sans licence, vient d'être de nouveau remise au 14 février courant.

La cause de ce second délai est le défaut de comparution de certains témoins dont le plus important est un M. Turner.

Comme s'était la seconde fois que Turner ne comparait pas, un mandat d'arrestation a été émané contre lui.

### Mauvaise chute

En descendant de voiture, en face de sa résidence, lundi après midi, Mme Paul F. Payan est tombée et dans sa chute s'est démise une épaule.

Les médecins furent mandés immédiatement et ne constatèrent aucune fracture. Ils espèrent que la victime se rétablira promptement.

### Beau témoignage

Il nous fait plaisir de reproduire ci-dessous les commentaires faits par notre grand confrère "La Presse", au sujet de M. Eugène Payan, un des plus vaillants joueurs de la ligue de hockey, relativement à la joute de samedi dernier:

"Payan se distingua pendant les deux premières périodes; au cours de ces quarante minutes il couvrit Oatman à la perfection et l'empêcha souvent, au bon moment, de parfaire des attaques dangereuses. Il fit aussi plusieurs belles courses, soit seul, soit de concours avec Laviolette et Glass. Payan quoique peu pesant est un joueur très solide; à chaque joute jusqu'ici il a semblé être le point de mire des rudesses et des "body checks" des adversaires, mais il n'en a pas plus fait mauvaise figure et a su rendre œil pour œil et dent pour dent, tout en n'étant jamais brutal. C'est un joueur habile et précieux."

C'est un témoignage dont se réjouiront tous les amateurs de sport de notre ville.

### Belle innovation

Nous apprenons que M. E.L. Bernier, gérant local de la Metropolitan Insurance Co., est à conclure des arrangements avec les religieuses de l'Hospice Saint Charles, pour établir en notre ville un système de service de garde-malades.

La rumeur veut aussi que ce système sera inauguré au cours du mois de février.

Nous ne pouvons que féliciter M. Benier pour la belle œuvre qu'il poursuit et nous espérons que la compagnie qu'il représente acceptera les conditions des révérendes sœurs et dotera notre ville de ce système de garde-malades qui a déjà rendu tant de services ailleurs.

### Belle Vente

Lundi dernier, M. le notaire René Morin a vendu à l'encan les propriétés de la succession de feu Dame J. B. Bouchard.

La propriété sise à l'angle des rues Concord et Cascades a été adjugée à M. J. Stanislas Flibotte pour le prix de \$2 250.

Les trois terrains situés dans le village Saint-Joseph ont été adjugés à M. Romuald Flibotte pour le prix de \$365.

MM. Michel Larochelle et Joseph Coderre se sont portés acquéreurs de la terre sise dans la paroisse de Saint-Hyacinthe la Confesseur pour le prix de \$2,400.

### Une mauvaise farce

Dimanche dernier, des jeunes gens, sous prétexte de s'amuser, ont inauguré en notre ville la mauvaise farce qui se joue depuis assez longtemps à Montréal et ailleurs et qui consiste à appeler sans raison les services de la patrouille.

Une enquête faite par le département de la police a révélé les auteurs de cet exploit et l'on nous informe que des mesures seront prises afin de les empêcher de recommencer à s'amuser aux dépens de la police de notre ville.

### Fausse alarme

Vers les sept heures, dimanche soir, comme il passait sur la rue Mondor, en face de l'Académie Girouard, un citoyen en voyant une forte lueur rouge à travers les fenêtres crû que le feu était à la bâtisse.

L'alarme fut aussitôt donnée mais à leur arrivée sur les lieux nos pompiers ne firent que constater que ce que notre individu avait pris pour un incendie n'était ni plus moins que le reflet de l'illumination de la chapelle de cette institution.

### Devant les jurés

La cause de M. Tancrède Marsil contre MM. Ambroise Gauthier et George Desautels sera entendue devant les jurés. Ainsi il en a été décidé lundi dernier, à la demande de Mre Emile Marin, avocat des défendeurs.

### Au Palais de Justice

Diverses causes ont été entendues depuis deux jours en Cour de Circuit. Demain s'ouvrira le terme de la Cour Supérieure qui devra se prolonger jusqu'au 10 courant inclusivement.

### Le froid

Le froid que nous avons eu au commencement de la semaine a eu pour effet de faire geler les bornes fontaines de la compagnie du Grand Tronc et qui servent à alimenter d'eau, tout près de la station, les engins de cette compagnie.

Pendant plus d'une journée, pour avoir l'eau dont elle avait besoin, la compagnie a dû se servir d'une des bornes fontaines de notre service municipal à laquelle on avait connecté un boyau à incendie.

### Elections des officiers de la société d'Agriculture

Les directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Saint-Hyacinthe se sont réunis en assemblée mercredi matin et ont procédé à l'élection de leurs officiers pour l'année courante.

M. Horace Morin a été réélu président; M. Théodule Chartier a été réélu vice-président et M. René Morin fut rééngagé comme secrétaire trésorier.

### L'Exposition des grains de semence

La Société d'Agriculture du Comté de Saint-Hyacinthe vient de fixer au mercredi, 21 février courant, la date de son exposition de grains de semence.

Cette exposition sera tenue comme par le passé à la salle du Marché. Dans l'après midi, des conférences seront prononcées par des conférenciers distingués.

### Feu de cheminée

Dimanche nos pompiers ont été appelés à combattre un commencement d'incendie qui venait de se déclarer chez un M. St-Pierre, dans la propriété de M. Jacques Turcot, rue Héloïre.

Le feu, qui avait pris origine par la cheminée, fut de suite mis sous contrôle et les dommages sont insignifiants.

### Nomination.

M. le Dr Gaston Morin de Montréal, fils de M. Joseph Morin, ex-député du comté et auditeur de la province, vient d'être nommé officiellement attaché au service d'ophtalmologie de l'hôpital Victoria de Montréal.

### Naissance

Le 27 janvier, l'épouse de M. J.B.E. Durocher, agent d'assurance, un fils qui a reçu au baptême les noms de George Henri.

Parrain et marraine, M. et Mme Johnny Durocher, de St Léonard de Nicolet.

### Personnel

M. A. L'Heureux, de Fair Haven, Vt. et voyageur de Commerce, était en visite chez M. Samuel L'Heureux au commencement de la semaine.

M. et Mme Prénouveau, de Montréal, ainsi que Mlle Gabrielle, leur fille, étaient de passage en notre ville lundi, en visite chez M. le Dr Emile Saint-Jacques.

M. Maurice Saint-Jacques était en notre ville au commencement de la semaine.

M. le Dr Gaston Morin, de Montréal frère de M. le notaire René Morin de notre ville, était de passage à St Hyacinthe dimanche dernier.

Mme A. Lagacé, femme du sous-chef de notre police municipale, est partie mardi matin pour l'Hôtel Dieu de Montréal, où elle subira une grave opération.

### Magasin à louer

Un superbe magasin situé au No 117 et ci devant occupé par M. Palardy, marchand de provisions. Pour plus amples informations s'adresser à M. Saul Cadorette, coin des rues Mondor et Cascades.

### Logement à louer

Un des plus beaux logements de la ville à louer au numéro 173, Boulevard Girouard, en face de la Banque d'Hotelaga.

Ce logement est muni d'une chambre de bains, est chauffé à la vapeur et est fourni d'eau chaude, de gaz et d'électricité. Il est maintenant vacant et est prêt pour occupation immédiate. S'adresser au bureau du CLAIRON pour conditions. jno.

### CHRONIQUE PAROISSIALE

#### Baptêmes

Le 24 janvier, Charles Emile fils de Jean Baptiste Desautels et de Céline Garnier. Parrain Albert Desautels, Marraine Cecile Desautels.

Le 25 janvier Joseph Eugène Jules fils de Adéard Henry et d'Hélène Laperle. Parrain Eugène St Cyr, Marraine Corinne Laperle.

Le 29 Joseph Jean Léon fils de Joseph Grégoire et de Marie Louise Dorais. Parrain Jean Baptiste Dorais, Marraine Léontine Chouinard.

Le 30 janvier Joseph Michel Jean fils de Wilfrid Chagnon et de Marie Louise l'Espérance. Parrain Michel Beauregard, Marraine Adéline Bousquet.

Joseph Geo Raoul fils de Ferd. Normand et de Pauline Chartier. Parrain Raoul Chartier, Marraine Chérifa Chartier.

#### Mariage

Le 28 janvier Henri Massé à Alexina Dansereau. Ont signé le registre Henri Massé Alexina Dansereau Henri Gervais Napoléon Savary.

#### Sépultures

Le 25 janvier Lucienne Brodeur âgée de 14 mois fille de Léopold Brodeur Louis Beauregard.

Le 26 janvier Delia Guilbert âgée de 64 ans. Ont signé le registre Jean P. Desrosiers Pierre Guilbert Joseph Guilbert.

Le 29 janvier Régis Roy à l'âge de 80 ans. Ont signé le registre Alph. Desormaux; Frs Larivière; C. Rouleau; Jos Godbout; A. Gauthier; Arthur Bélanger.

Le 30 janvier Gaston fils d'Alexandre Pichette à l'âge de 16 mois. Ont signé le registre Alex Pichette Honoré Pichette Joseph Pichette.

Le 31 janvier Rachel fille de feu Wilfrid Carrière à l'âge de 13 mois. A signé le registre Napoléon Savary.

#### Paroisse:

Le 25 janvier Dame Elmire Demers à l'âge de 79 ans. Ont signé le registre J. B. Bélisle R. Daigle, F. X. Chapdelaine Oct Bibeau Geo Mongeau.

Le 26 janvier Dme Julie Guilmain épouse de J. B. Carlotte à l'âge de 69 ans. Ont signé le registre Delphis Grégoire Frs Fecteau; Chs Provost; Basile Proulx; J.B. St Pierre.

Le 31 janvier Bugénie l'Espérance épouse de Arthur Aimé âgée de 22 ans. Ont signé le registre Arthur Aimé; Osias Guertion; Pierre Levesque; W. Dufour; J. Maire Messier.

**Voulez-vous sieder à civiliser l'Afrique, et vous procurer un livre qui vous intéressera?**

Achetez "L'apostolat en Afrique." Prix: 20c; franco, par malle, 25c. Edition anglaise, 5c en plus.

S'adresser à l'Œuvre des Missions d'Afrique, B. P. 158, ou aux librairies.

Province de Québec, District de St. Hyacinthe, No 11.

#### COUR SUPERIEURE

Dame Melina Auclair, de St. Jean-Baptiste de Rouville, épouse de Emery Robert, cultivateur du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse vs. Le dit Emery Robert, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 30 janvier 1912.

St. Hyacinthe, 30 janvier 1912. EMILE MARIN, Avocat de la demanderesse. 2.9,16,23